

Monoparentalités à Bruxelles

Etat des lieux et perspectives



Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale
Novembre 2013

Novembre 2013

Pour commander des exemplaires supplémentaires : cellulediversite@actiris.be - 02/505 77 05

Coordination générale : Cellule Diversité Bruxelles - Actiris

Supervision scientifique : Martin Wagener et Bernard Francq

Rédaction : Thomas Lemaigre, journaliste et chercheur indépendant (thomas@lemaigre.net) et Martin Wagener (Cridis, UCL)

Graphisme et mise en pages : Françoise Walthéry (fwalt.be)

Impression : Hayez, Bruxelles

Imprimé sur un papier issu de forêts gérées de manière durable (FSC)



Avec le soutien du
Fonds social européen



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Monoparentalités à Bruxelles

Etat des lieux et perspectives



Plateforme technique de la Monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale
Novembre 2013

Sommaire

AVANT-PROPOS	6
Comment lire cette publication ?	7
PARTIE 1 – ÉTAT DES LIEUX	9
Chapitre 1	
La ville et les familles monoparentales : situations sociales critiques	10
Chapitre 2	
Familles monoparentales : épreuves et diversité des vécus	24
PARTIE 2 – PERSPECTIVES ET LEVIERS D'ACTION	41
Chapitre 3	
Une responsabilité partagée, située dans l'histoire et dans l'espace	42
Chapitre 4	
Priorités pour l'action publique	49
ANNEXE : SOURCES	65



Un enfant bruxellois sur quatre grandit au sein d'une famille monoparentale. Neuf fois sur dix, c'est sous la responsabilité de la maman. Partant d'une définition de la monoparentalité qui la situe sur un plan socioéconomique, nous avons dressé un portrait des monoparentalités bruxelloises qui met en évidence les risques sociaux : les familles monoparentales sont plus nombreuses à connaître des situations de pauvreté, et même parmi les plus favorisées d'entre elles, des risques sociaux ne sont jamais tout à fait à exclure. Un premier moment critique est celui de la séparation. Ensuite, les fragilités de ces familles se situent sur les plans de l'emploi et du logement. Des supports comme l'accès à des allocations sociales et à des services de garde d'enfants s'avèrent déterminants pour surmonter les situations délicates. Nous examinons comment se passent ces «épreuves», quelles femmes sont plus ou moins armées face à elles, et, sur la base d'une enquête approfondie par entretiens, quelles solutions elles trouvent pour les dépasser et quelles solutions permettront de retrouver de la stabilité dans la durée.

L'analyse nous apprend qu'avec la monoparentalité, inégalités de genre et inégalités sociales s'accroissent les unes les autres. La première conclusion politique que nous en retirons est que le socle de politiques qui prennent en compte la monoparentalité doit consister en mesures favorables aux plus pauvres et aux femmes en général. Nous discutons aussi les raisons qui permettent de conclure que le soutien à la monoparentalité relève bien de la responsabilité de l'État. Après avoir examiné comment les organisations de la société civile et les entreprises prennent ou peuvent prendre leurs responsabilités, nous définissons trois priorités pour les politiques publiques :

1. Mieux accompagner les séparations.
2. Faciliter l'accès à et le maintien dans l'emploi, dans le bénéfice des revenus de remplacement et dans le logement.
3. Valoriser la vie urbaine dans un souci d'ouverture, de convivialité et de solidarité.

Nous passons ces priorités en revue pour voir précisément dans quelles mesures elles peuvent se traduire. Nous pointons quelques chantiers déjà identifiés, comme celui de l'accueil de la petite enfance, tout en insistant sur les aspects qui y ont un impact particulier pour la problématique de la monoparentalité. Nous relevons aussi certaines politiques problématiques, la plus préoccupante étant l'activation vers l'emploi de femmes dépourvues de supports suffisants. Et nous soulevons des débats qui sont à poursuivre, comme celui sur la dégressivité des allocations familiales.

Avant-propos

Parvenir à un texte commun, à Bruxelles, avec un méli-mélo bigarré d'organisations et de personnes qui ne se connaissaient que de vue, à propos d'une question sociale très large, en ne la traitant pas de façon neutre mais en s'appuyant sur une démarche scientifique et en nommant les dissonances au lieu de les cacher, oui, c'est possible.

Là où l'on a trop vite tendance à associer les «familles monoparentales» avec des clichés comme la «séparation» ou «l'aliénation réciproque», ce que nous avons aussi vu apparaître, ce sont de nouvelles relations de travail, des projets isolés qui s'ouvrent et trouvent des partenaires potentiels. Approche scientifique, engagement militant et pratique professionnelle se rejoignent.

Au fil d'un processus non conventionnel d'écoute, de réflexion collective et de mise en réseau, mais aussi d'action et d'expérimentation, est apparu le besoin de ne plus garder tout cela pour nous, et de mettre à l'agenda les réalités de la vie de parent seul dans notre ville pour susciter la discussion.

Le résultat est interpellant. Sur les questions de pauvreté et de conditions de vie. En termes de rôles sociaux de genre, de valeurs et de préjugés. Sur l'activation et la contractualisation des services sous forme de «relations-clients». Sur le rôle des autorités dans un moment où les crises secouent la sphère privée. Et même dans la mise en question des logiques sociales, en tout cas chaque fois qu'elles ont été développées par rapport aux familles classiques. Sur quels fondamentaux se baser?

Les familles monoparentales et leur rapport au travail, à l'habitat, à l'éducation, à la santé et à la pauvreté nous obligent à revoir ces logiques: que des services ne soient vraiment accessibles que pour les familles à deux revenus, cela n'est pas l'objectif et ne saurait le devenir.

Si nous nous sommes baptisés «Plateforme technique de la monoparentalité», c'est parce que nous n'avons pas trouvé une manière satisfaisante de donner la parole aux pères et aux mères seuls eux-mêmes. Ce souci d'honnêteté se retrouvera dans les pages qui suivent: ceci n'est pas un manifeste, encore moins le mémorandum de quelques organisations. Ceci est un partage de savoirs, au sens le plus noble du terme.

La Plateforme technique de la monoparentalité en Région de Bruxelles-Capitale

Comment lire cette publication ?

Nous avons voulu permettre une lecture fluide et centrée sur le contenu du texte ci-dessous. Or celui-ci synthétise une grande quantité d'informations et de littérature. L'étape déterminante de ce travail de synthèse revient à Martin Wagener, dans le cadre de sa récente thèse en sociologie (voir annexe sur les sources) menée en étroite collaboration et en complète connivence avec la Plateforme. Nous y renvoyons toute personne qui souhaite des données statistiques complémentaires, des précisions méthodologiques ou des sources bibliographiques. Qui plus est, le fait que ce travail soit facilement accessible en ligne nous a permis de prendre le parti de ne pas charger l'exposé de références et de notes de bas de page.

Souvent dans le texte, ce travail est repris, ainsi que d'autres rapports commandés par la Plateforme (voir annexe sur les sources) ou ses notes internes. La Plateforme s'est approprié ces résultats au point que nous ne les avons pas cités chaque fois qu'ils apparaissent – que leurs auteurs en soient remerciés. D'ailleurs, il arrivera que le texte, surtout le chapitre 2, parle des travaux de Martin Wagener comme de « notre » étude ou « notre » enquête...

L'exposé est émaillé de quelques citations de femmes en situation de monoparentalité. Sauf autrement mentionné, elles proviennent toutes des entretiens réalisés dans le cadre de ces travaux. Pour des raisons évidentes de discrétion, les personnes concernées sont identifiées par des prénoms d'emprunt.

Partie 1

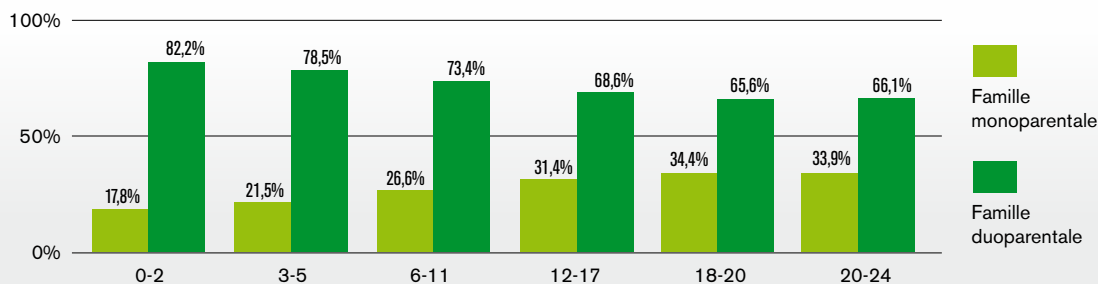
état des lieux

La ville et les familles monoparentales : situations sociales critiques

Un enfant bruxellois sur quatre grandit au sein d'une famille monoparentale. La monoparentalité n'est pas un phénomène nouveau, mais il a changé de nature et surtout d'ampleur. Dans les années '60, elle était plutôt le fait du décès de l'un des deux époux. Aujourd'hui, elle participe d'une évolution de fond des structures familiales et est majoritairement la conséquence de ruptures de couples, mariés ou non. Alors que les parents séparés étaient jadis le plus souvent stigmatisés, il s'agit aujourd'hui d'une réalité courante. Fin 2009, on comptait 56.762 familles monoparentales en Région de Bruxelles-Capitale, soit 33 %

des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans. 86,6% de ces familles ont une femme comme chef de ménage. Le nombre d'enfants vivant avec un seul parent va croissant en fonction de leur âge : plus les enfants sont petits, moins les parents ont tendance à se séparer. Mais ce qu'on appelle désormais la mobilité conjugale – phénomène en général plus aigu dans les grandes villes – est telle que 15% des mères bruxelloises vivent seules au moment où elles accouchent. On retiendra donc que la monoparentalité est surtout une réalité féminine, et que les pères seuls ont tendance à assurer la charge d'enfants plus âgés que les mères seules.

Fig. 1 : Répartition de l'âge des enfants bruxellois selon le statut familial en 2009



Source : GGP-UNECE, Vague 1, N = 2830, p < 0.001; calculs M. Wagener*

Par pragmatisme, nous prenons ici le parti de considérer la monoparentalité comme une réalité avant tout féminine. Nous allons voir que les enjeux de genre sont centraux dans tous les aspects de la monoparentalité. Ce parti pris est certes un peu réducteur, mais dans l'enquête par entretiens que nous avons menée (voir chapitre 2)¹, ce sont très majoritairement des femmes qui ont participé. Ceci dit, nous reviendrons également sur les réalités de la monoparentalité masculine.

Il existe plusieurs définitions de la monoparentalité. Nous retenons celle qui la situe sur un plan socioéconomique. Autrement dit, la famille monoparentale sur laquelle nous nous sommes penchés ici est celle où un parent assure en majeure partie seul au quotidien la charge économique et éducative du ou des

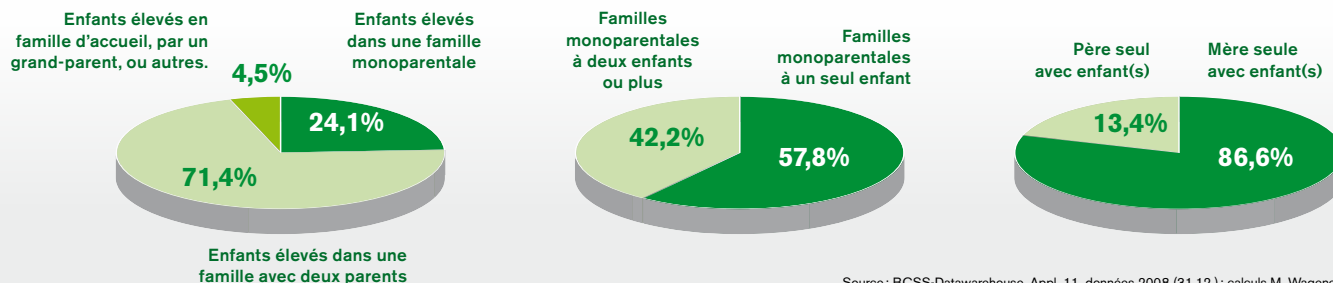
enfant(s), qu'il ait (droit à) une rente alimentaire ou non. La famille basée sur un couple recomposé n'entre donc pas dans cette définition, ni les couples séparés qui organisent des formules de garde partagée équilibrée des enfants.

Une famille monoparentale est:

- ▶ Un ménage avec un seul parent et au moins un enfant à charge.
- ▶ Un parent qui éduque ses enfants seul (en continu ou en alternance).
- ▶ Un parent seul responsable financier (hors pension alimentaire).
- ▶ **Un parent isolé éduquant l(es) enfant(s) de fait sous sa responsabilité financière.**

1. Voir supra « Comment lire cette publication ? »

Fig. 2: Types et répartitions des familles à Bruxelles



Source : BCSS-Datawarehouse, Appl. 11, données 2008 (31.12.); calculs M. Wagener

Par contre, les gardes partagées qui s'organisent de façon asymétrique sont prises en considération.

Les situations de monoparentalité sont extrêmement diversifiées. Si l'étiquette est commode, il est crucial de l'utiliser en gardant à l'esprit toutes les variations très concrètes entre les situations. Ainsi, la monoparentalité est une situation qui peut durer plus ou moins longtemps, entre quelques mois et tout le reste d'une

vie de parent... La monoparentalité survient avec une fréquence quasi égale quel que soit l'âge des parents. Si la rupture conjugale en est la principale raison, on en rencontrera aussi une grande diversité d'autres : déchéance de l'autorité parentale, séjour prolongé en prison ou à l'hôpital, parent qui ne reconnaît pas son enfant, veuvage, grossesses d'adolescentes, enfants conçus in vitro, etc. La séparation entre conjoints a aussi des impacts variables en fonction de différents

Chronologie du concept de famille monoparentale

1994

- Rapport général sur la pauvreté : identification des problèmes 'vécus' par les familles pauvres.

2000

- Colloque Fondation Roi Baudouin sur les familles monoparentales : description des différentes situations de vécu et tentatives de mesure, avec l'idée centrale de ne pas considérer la 'famille monoparentale' comme une 'pathologie'.

2003

- Naissance d'une première Plateforme des familles monoparentales, au niveau fédéral.
- Délimitation scientifique de la catégorie 'familles monoparentales'.

2004

- Etats généraux de la famille, avec une attention pour les familles fragilisées, dont les familles monoparentales.

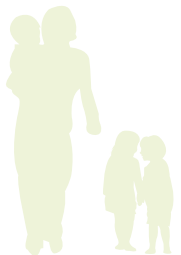
- Mémoire de la Plateforme fédérale des familles monoparentales, avec un plaidoyer pour des mesures de type général plutôt que spécifique.

2006

- Colloque femmes monoparentales : L'état de santé et l'accès aux soins de santé comme objets d'étude.
- Vie féminine : étude « Au féminin précaire. Quand les chiffres confirment la parole des femmes ».

2007

- Etats généraux des familles, publication « Familles plurielles, politique familiale sur mesure ? ».
- Deuxième Mémoire de la Plateforme fédérale des familles monoparentales : les mesures à prendre devraient être générales et concerner toutes les familles avec enfants, tous les individus à bas revenus professionnels et tous les ayants droit à une rente alimentaire.
- Femmes prévoyantes socialistes : étude « Familles monoparentales : où sont les problèmes ? » sur la thématique de la pauvreté.



facteurs. Les principaux sont le genre (les pères seuls s'en sortent mieux en moyenne) et la situation sociale: ménage à un ou deux revenus, âge des enfants, type de métier et de diplôme des parents, etc. – nous aurons l'occasion d'y revenir.

Mais un point commun à toutes ces situations est le moment critique où un parent se retrouve seul avec ses enfants et la période de fragilité sociale qui s'en suit. Au moment

où commence la vie seule avec son ou ses enfant(s), tous les repères économiques et organisationnels de la vie quotidienne doivent être revus en même temps, à un moment où la composante émotionnelle occupe beaucoup de place. Souvent, c'est encore un moment où il y a des petits enfants à la maison. Chacun de ces changements comporte des risques importants. Arriver en situation de monoparentalité, c'est très souvent devoir trouver un nouveau logement, parfois dans un nouveau

2008

- ONAFTS: publication «Focus 2: les familles monoparentales en Belgique», croisement des données du Data-warehouse et de la protection sociale.
- Administration flamande de l'Egalité des chances: «Zoom sur les familles monoparentales».

2009

- Avis n°125 du Conseil (fédéral) de l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes: plaider pour des mesures générales et pour une approche plus planifiée de la thématique des familles monoparentales.
- Création de la Plateforme technique de la Monoparentalité en RBC au sein du Pacte territorial pour l'emploi.

2010

- Projet de recherche «Trajectoires de monoparentalité» dans le cadre du programme Prospective Research for Brussels d'Innoviris.

- Edition par la Plateforme technique de la monoparentalité d'une première publication: «La monoparentalité à Bruxelles. Un tour d'horizon».

2011

- Lancement du programme de recherche-action-formation «Accueil pour tous» par le Riepp, Réseau des initiatives parents-enfants-professionnels Wallonie Bruxelles.

2012

- Journée d'études du réseau Flora, «Politique bruxelloise et familles monoparentales, politique imposée ou co-construite?»

2013

- Recherche sur la monoparentalité par le Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté, avec le Centrum voor Sociaal Beleid de l'Universiteit Antwerpen, avec un soutien de la Fondation Roi Baudouin.
- Installation du Conseil consultatif bruxellois pour l'Egalité entre les Femmes et les Hommes.

quartier; devoir faire vivre la famille avec des revenus moindres tout en ayant à faire face à de nouveaux besoins. L'articulation entre sphère professionnelle, temps consacré aux enfants et temps pour soi devient une véritable quadrature du cercle. Nombre de femmes souffrent de solitude et disent avoir l'impression d'être enfermées chez elles. Et tous ces risques seront plus aigus pour les femmes qui ont le moins de ressources économiques, de soutien familial et de réseaux de solidarité. Pour elles, la monoparentalité sera plus compliquée. Comme d'autres événements importants de l'existence, elle pourra entraîner une chaîne d'autres problèmes (perte d'emploi, souffrance psychique, etc.).

Les revenus sur lesquels peuvent compter les familles monoparentales sont significativement plus bas que ceux des autres familles. En 2008, 39% des familles monoparentales belges étaient en situation de pauvreté selon la norme nationale (calculée au standard européen)² alors que c'était le cas pour 8% des familles duoparentales avec moins de trois enfants (et de 16% pour celles avec trois enfants ou plus). Différentes enquêtes ont montré que si on prend un seuil de revenus bas – la barre peut être placée à 450 € mensuels nets par personne à charge du ménage –, on a deux fois plus de familles monoparentales que d'autres familles qui se retrouvent sous la barre. Si on regarde les chiffres en détail, on remarque que les revenus des pères en situation monoparentale ne sont pas sensiblement différents de ceux des autres pères, alors que c'est

2. Le taux de pauvreté européen était en 2008 la proportion de la population vivant avec des revenus nets inférieurs à 60% du revenu médian national.

loin d'être le cas pour les mères. Ainsi, en 2006, 13,2% des femmes salariées seules avec enfant(s) avaient des revenus en dessous de 875 € bruts par mois, et 22% en dessous de 1250 €. Différentiels de taux d'emploi (61,7% pour les femmes, contre 72,7% pour les hommes en 2012³), surproportion de contrats à temps partiel et écarts salariaux sont parmi les facteurs explicatifs de ces différences. Il y en a d'autres et nous verrons comment la monoparentalité va avoir tendance à les cumuler. Qui plus est, les allocations familiales ne sont pas calculées pour garantir le coût réel des enfants.

Evidemment, les seuils monétaires sont toujours un peu relatifs. Mais ces situations se reflètent aussi dans les conditions matérielles de vie. Des décalages par rapport aux autres familles se marquent en matière de consommation, d'accès à l'énergie et à la

3. D'après la dernière Enquête sur les Forces de Travail, SPF emploi.

Tab. 1 : Types de familles dans lesquelles grandissent les enfants bruxellois (2009)

	N	%
Famille duoparentale	115.052	100,0
1 enfant	44.362	38,6
2 enfants	40.997	35,6
3 enfants ou plus	29.693	25,8
Famille monoparentale	56.762	100,0
1 enfant	32.818	57,8
2 enfants ou plus	23.944	42,2

Source : BCSS-Datawarehouse, Appl. 11, données 2009 (31.12.); calculs M. Wagener.

mobilité, de confort du logement, etc. Potentiellement, ces décalages sont autant de stigmates à porter, donc de souffrance sociale, en particulier pour les enfants. Ils laissent aussi supposer des conséquences cachées: on sait à quel point la mauvaise qualité du logement peut avoir des impacts sur la santé, ou la faiblesse des revenus peut décourager une alimentation équilibrée.

Géographiquement, on retrouve des familles monoparentales en surproportion dans les quartiers de la région où il y a le plus de logements sociaux. Les revenus des familles monoparentales étant en moyenne plus bas que ceux du reste de la population, on s’attendrait à les retrouver concentrées dans le ‘croissant pauvre’ de la région. On les y retrouve bien – les modèles familiaux des populations issues de l’immigration connaissant eux aussi des mutations. Mais les familles monoparentales sont surtout surreprésentées dans les quartiers de

deuxième couronne, et plus spécifiquement ceux où se situent d’importants ensembles de logements sociaux. Expliquer cette répartition nécessiterait des recherches plus approfondies, mais il semble que joue la priorité qui leur est faite dans les mécanismes d’attribution. Plus globalement, les familles monoparentales vivent tendanciellement dans les zones où les loyers sont les moins chers, et où le bâti offre plus de logements à deux chambres ou plus, quartiers où se concentrent également les couples avec enfants (à l’exception des quartiers plutôt favorisés situés dans l’ouest en extrémité de seconde couronne). Différents résultats de recherche permettent de faire l’hypothèse que, quel que soit le quartier, les familles monoparentales se retrouvent en moyenne dans des logements plus petits, de moins bonne qualité, moins bien chauffés, offrant moins d’espace d’intimité, avec plus de problèmes d’environnement (bruits, pollution, vandalisme, criminalité, etc.) et moins bien équipés.

Tab. 2 : Difficultés rencontrées sur les douze derniers mois, selon le type de famille (2009)

Type de difficultés rencontrées	Type de famille		
	Monoparentale	Classique	Recomposée
Payer le loyer	14,0 %	6,4 %	7,8 %
Payer les factures eau/gaz/élec	20,5 %	7,6 %	10,0 %
Pas de voiture	28,4 %	4,6 %	5,3 %
Pas de PC à la maison	15,1 %	7,0 %	10,3 %
Inviter des amis	27,3 %	8,7 %	10,7 %
Acheter des vêtements neufs	22,2 %	8,8 %	9,5 %
Partir en vacances	44,6 %	17,7 %	26,0 %

Source : GGP-UNECE, Vague 1, N=2850 & 2831, p< 0,000 ; calculs M. Wagener.

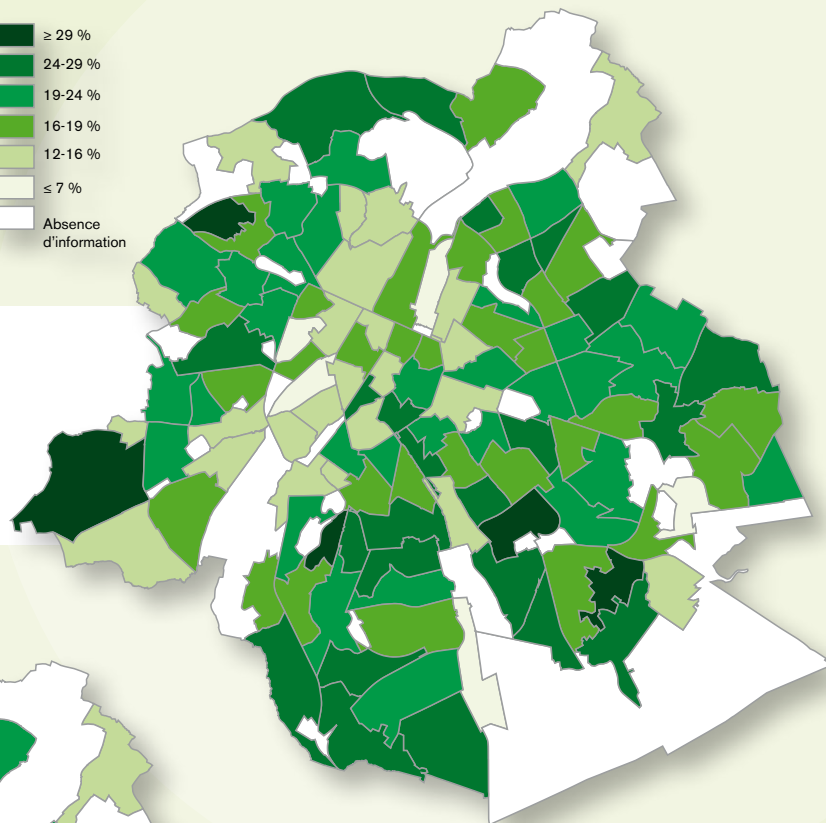
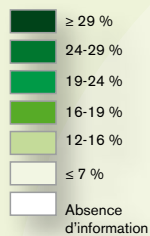


Fig. 3 et 4: Part des femmes monoparentales «actives» (en haut) et «inactives» (en bas) en Région bruxelloise par rapport aux quartiers en 2008

Source : Monitoring des quartiers

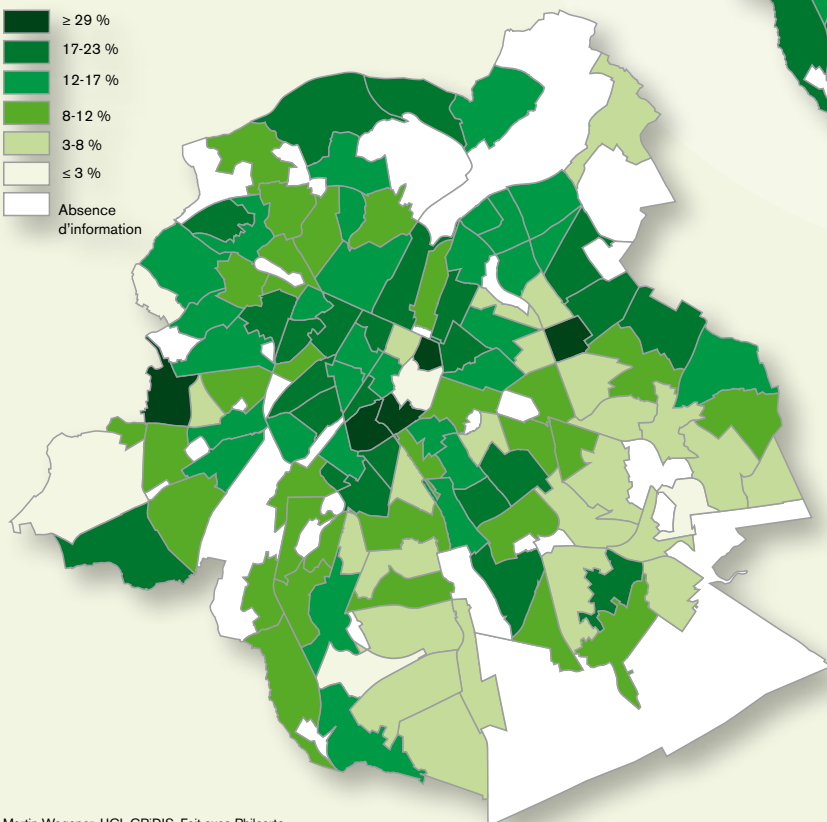
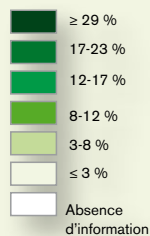
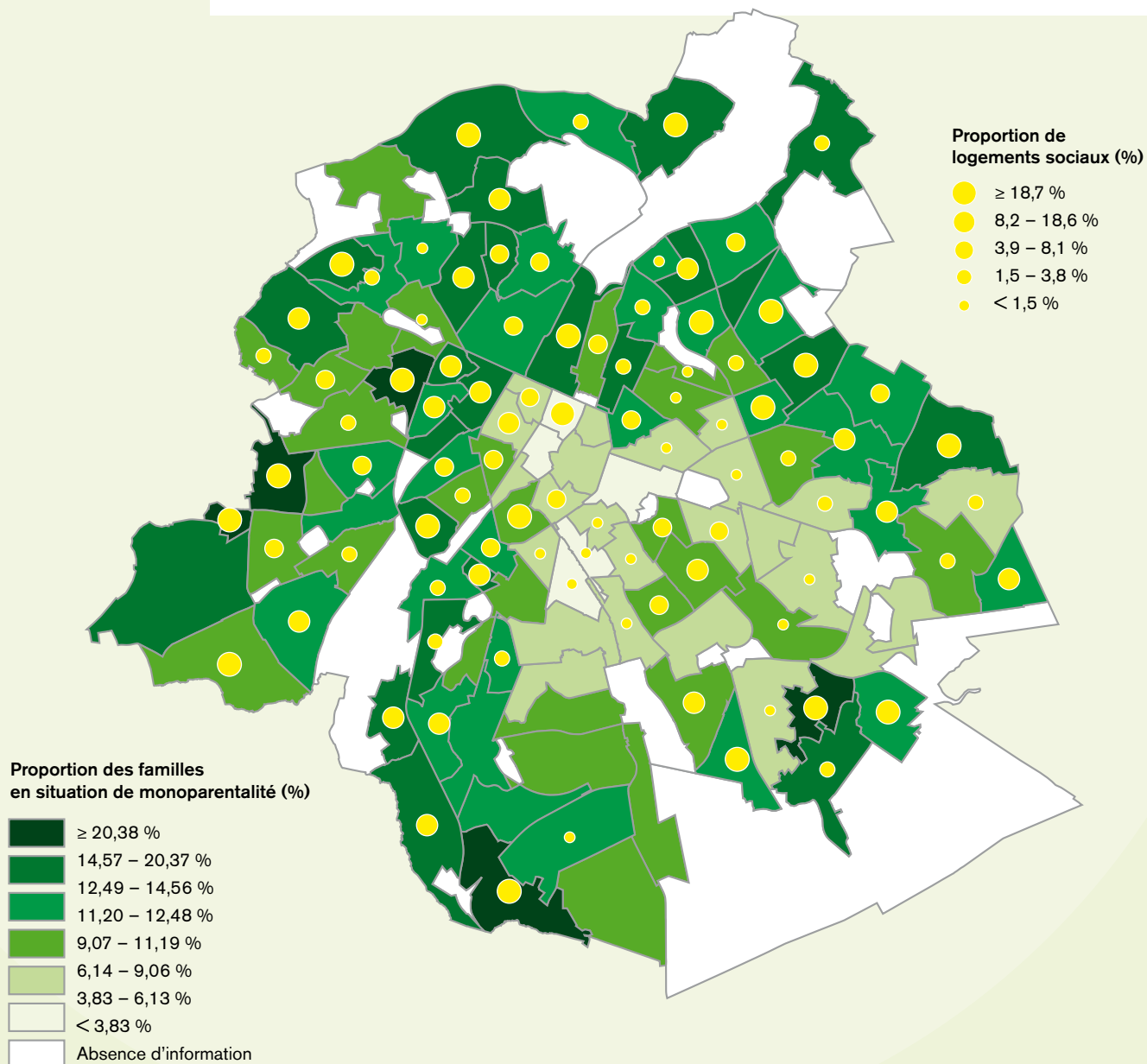


Fig. 5 : Part des familles monoparentales en Région bruxelloise par rapport aux quartiers en 2006
comparé à la proportion de logement sociaux par habitant Source : Monitoring des quartiers



Dans les familles monoparentales à Bruxelles, seuls deux enfants sur cinq grandissent avec un parent qui travaille.

43,3% des chefs de famille monoparentaux travaillent comme salariés ou indépendants. Parmi les demandeurs d'emploi, on trouve deux fois plus de parents en situation monoparentale que de parents en couple. Pour les bénéficiaires d'une allocation du CPAS, la différence va jusqu'à un

pour huit (voir tableau ci-dessous). Tendanciellement, le taux d'emploi des familles monoparentales va même diminuer en fonction du nombre d'enfants. Le fait d'avoir un emploi ne règle pas tout: 41,4% des mères isolées entre vingt-cinq et quarante-neuf ans travaillent à temps partiel alors qu'elles souhaiteraient disposer de meilleurs revenus pour faire face aux besoins familiaux. Ces femmes tentent de nouer les deux bouts avec les

Tab. 3: Situation professionnelle des familles monoparentales

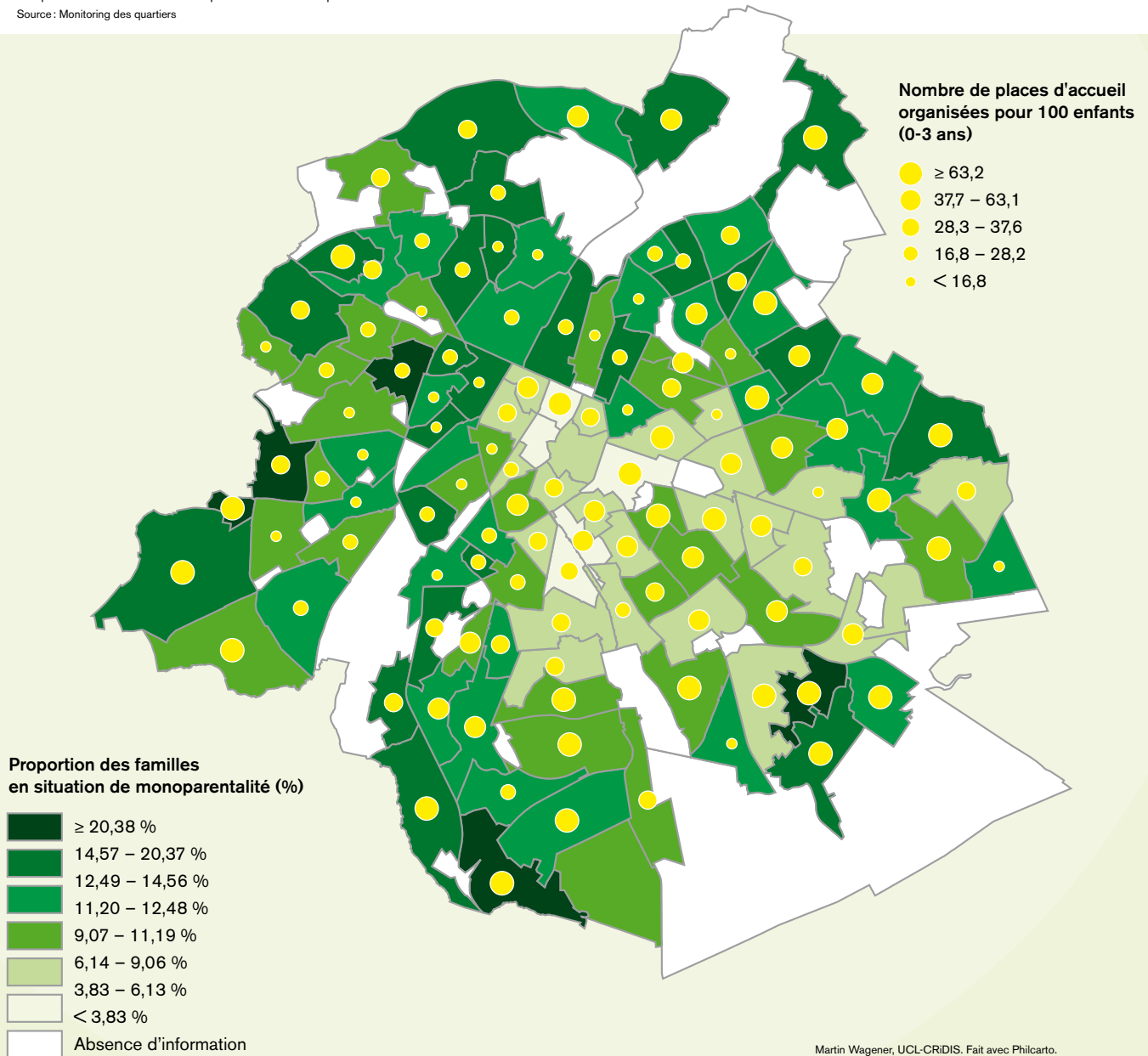
Source: BCSS-Datawarehouse, Appl. 11, données 2006 (31.12.); calculs M. Wagener

		Salarié	Indépendant	Demandeur d'emploi	Inactif (hors RIS/aide financière)	RIS/Aide financière	Autre	Total
Famille monoparentale								
1 enfant	N	12 079	1 966	5 086	6 178	2 593	4 916	32 818
	%	36,8 %	6,0 %	15,5 %	18,8 %	7,9 %	15,0 %	100 %
2 enfants ou +	N	9 215	1 335	5 110	1 906	2 772	3 606	23 944
	%	38,5 %	5,6 %	21,3 %	8,0 %	11,6 %	15,1 %	100 %
Cohabitants								
1 enfant	N	40 156	9 656	6 678	8 171	1 306	22 757	88 724
	%	45,3 %	10,9 %	7,5 %	9,2 %	1,5 %	25,6 %	100 %
2 enfants	N	39 414	10 493	6 545	3 113	956	21 472	81 993
	%	48,1 %	12,8 %	8,0 %	3,8 %	1,2 %	26,2 %	100 %
3 enfants ou +	N	23 213	6 165	7 092	2 704	889	19 324	59 387
	%	39,1 %	10,4 %	11,9 %	4,6 %	1,5 %	32,5 %	100 %
Total	N	124 077	29 615	30 511	22 072	8 516	72 075	286 866
	%	38,5 %	5,6 %	21,3 %	8,0 %	11,6 %	15,1 %	100 %

La situation professionnelle des familles monoparentales est en moyenne moins favorable, d'où une plus grande dépendance aux revenus de remplacement. Le nombre d'enfants tend à accentuer cet état de fait.

Fig. 6 : Part des familles monoparentales en région bruxelloise par rapport aux quartiers en 2006 comparé à la proportion de places d'accueil de la petite enfance par habitant.

Source : Monitoring des quartiers



Martin Wagener, UCL-CRiDIS. Fait avec Philcarto.

allocations familiales, complétées par une contribution ou une rente alimentaire et/ou une allocation complémentaire de l'Onem (allocation de garantie de revenu). 64% des bénéficiaires de cette dernière allocation sont d'ailleurs des parents isolés. Nous avons déjà évoqué l'idée que les hommes en situation de monoparentalité s'en sortent en moyenne mieux que les femmes sur le marché de l'emploi. Par exemple, presque un tiers de femmes seules avec deux enfants ou plus et âgées entre vingt-cinq et quarante-neuf ans sont demandeuses d'emploi, alors que c'est le cas pour un cinquième des hommes de la même catégorie.

Superwoman

Devoir jouer la «superwoman» au travail et à la maison peut devenir très épuisant, explique Sally.

«Tous les deux trois mois je sature, parce qu'il faut être bien organisée, déjà, dans ma vie de tous les jours. (...)

Et puis après, il y a aussi tout le côté professionnel, et là on s'en... – excusez-moi le terme –, on s'en fiche que vous soyez mère célibataire, mère seule ou veuve. Vous êtes là pour un boulot. Vous devez faire votre boulot, vous avez des objectifs à atteindre. Vous atteignez vos objectifs, et c'est tout. À la limite, on peut vous arranger des plages horaires, mais ce n'est pas tout le temps, parce que sinon ça devient une faveur, et c'est très très lourd.»

L'éducation continue à reposer essentiellement sur les femmes, surtout dans des familles monoparentales. Ce sont majoritairement les femmes qui doivent s'occuper des enfants après une séparation. Dans l'ensemble du pays, après la première séparation, ce sont les femmes qui ont gardé les enfants dans 89,5% des cas. La garde partagée ne représente que 7% parmi les femmes monoparentales et dans 2,8% des cas c'est d'abord le père qui s'est occupé des enfants et puis la situation a évolué. Presque trois-quarts des femmes vivant en famille recomposée ont gardé les enfants jusqu'à la recomposition familiale (et après). En somme, l'exercice partagé et équilibré de la parentalité reste l'exception. La conséquence de ces déséquilibres implique que les femmes seules avec enfants connaissent une énorme pression sur leur gestion du temps. Comment peuvent-elles faire face? Seule une femme sur sept a les moyens de faire appel à des services qui prennent en charge une partie des tâches domestiques. Quant aux lieux d'accueil et de garde, la carte du nombre de places disponibles pour les 0-3 ans donne l'image inverse de la répartition géographique des ménages monoparentaux. L'offre est plus que saturée. Et les places disponibles sont souvent réservées aux femmes qui travaillent, ou leurs heures d'ouverture ne sont pas compatibles avec des boulots à horaires atypiques... ou même classiques. Autant dire que pour une partie d'entre elles, se rendre disponible sur le marché de l'emploi constitue un horizon difficilement atteignable.

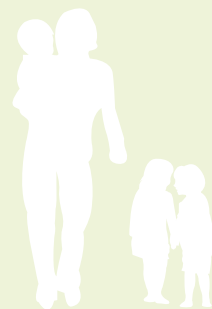
« Ma maman, elle travaille, je ne la vois pas »

Parfois, ce sont les aînés qui ont leurs propres préoccupations. Les parents d'Anne n'ont pas le temps pour l'aider : « Mon père travaille, je ne le vois presque pas ; ma maman, elle travaille, je ne la vois pas ». Mais à côté de ce problème plus 'objectif' qu'est le temps, elle souligne aussi combien ses parents désapprouvent ses choix de vie tout en minimisant les contraintes qui l'ont amenée dans sa situation : « Même mon père, hein. La maison d'accueil pour lui c'est... l'horreur, c'est incompréhensible pour lui d'arriver ici. C'est toujours : « t'es une moins que rien, t'es une ratée, je ne comprends pas, comment t'en es arrivée là ». Mais maintenant... au début je pleurais beaucoup, mais après un mois et demi, ça va, on s'habitue (rires). Non, ça va,... moi... (soupon) ». Les relations d'Anne avec ses parents restent donc très tendues et il est clair qu'elle ne pourra pas, dans ce climat de reproche, trouver d'aide auprès d'eux.

« Il a tout laissé tomber »

Parfois, c'est par l'intermédiaire d'une décision du juge de paix que les pères doivent être confrontés à leurs responsabilités, comme l'explique Azmia : « ... je vais dire depuis qu'il y a eu les jugements, il y a toujours eu des « frais extraordinaires à compter au père », mais il n'a jamais participé à ça. Déjà la pension alimentaire, il ne paie pas, on est passés par des moments de saisie par huissier. Et puis, il a tout laissé tomber. Il est parti, je ne sais pas, il est devenu insolvable. On n'avait plus de trace de lui, donc, le Secal⁴ m'a payée entretemps. (...) Maintenant la pension alimentaire est payée par son médiateur de dettes. Il a tellement pris de crédits, il est dans les dettes. Il est venu avec le dossier le jour du tribunal, tout récemment, au mois de décembre, on est passés au tribunal de la jeunesse. Par rapport aux enfants et au droit de visite. Parce qu'il ne respectait pas le droit de visite, il ne vient pas chercher ses enfants, ... ». Même avec l'intervention de plusieurs services étatiques, les situations où les hommes ne donnent pas suite à leurs obligations paternelles restent assez fréquentes.

4. Service fédéral des Créances alimentaires





Où sont les « nouveaux pères » ?

Le phénomène des « nouveaux pères » existe-t-il autrement que comme image médiatique ? Certes l'évolution des modèles familiaux fait qu'une partie des pères est plus présente au moment de la naissance des enfants et dans leurs tous premiers âges. Mais notre état des lieux montre que deux ou trois ans plus tard, quand il y a eu séparation, rares sont les hommes qui ont pu ou voulu assurer une certaine continuité dans leurs relations avec les enfants. Dans la majorité des cas, et même quand les contacts et les visites continuent, toute la responsabilité éducative est laissée à la maman.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 62,2 % des hommes vivant actuellement en famille recomposée ont leurs enfants sous la responsabilité de leur ex-partenaire ; à l'inverse, seuls 16,2 % ont gardé les enfants avec eux (89,5 % des femmes !) et 18,9 % ont installé une garde partagée.

Si la monoparentalité est moins masculine, c'est aussi parce que les hommes se « recasent » plus vite. Selon les chiffres bruxellois, après huit ans, un peu plus d'un homme sur deux a recomposé une famille, pour seulement une femme sur quatre. De même, une famille monoparentale a une chance sur deux de ne plus l'être s'il s'agit d'un homme, et une chance sur quatre s'il s'agit d'une femme. On en arrive donc à l'hypothèse que si la garde était mieux partagée dès le départ, la recomposition familiale serait sensiblement plus accessible aux femmes.

Les femmes restent plus longtemps dans la monoparentalité, et surtout avec des enfants en moyenne plus petits. Les « hommes monoparentaux », toujours en moyenne, ont des revenus et un accès à l'emploi plus favorables que les « femmes monoparentales ».

➔ Conclusion

Si on veut donner une image qui synthétise cet état des lieux, on dira que la monoparentalité regroupe des personnes qui ont soudain dégringolé quelques marches de l'échelle sociale. Revenus, emploi, habitat, accès aux services: il ne s'agit pas de dresser un portrait catastrophiste de la monoparentalité à Bruxelles, juste de bien situer sa place dans la société. Et si les situations sont diverses, la monoparentalité se présente d'abord comme une situation sociale critique, relativement défavorisée, qui représente au niveau individuel une source d'instabilité et d'incertitude. Si certaines familles remontent sans tarder (surtout les hommes et les femmes avec des revenus stables et moyens supérieurs), la majorité se retrouve face à un surcroît de difficultés. Ces difficultés tiennent à un double fait: se retrouver en (quasi) situation de pauvreté

puisque les revenus ont diminué avec souvent de nouveaux besoins; et être une femme, avec ce que cela implique encore en 2013 comme cumul de responsabilités et comme horizon sur le marché de l'emploi. L'image qui s'est donc dessinée jusqu'ici permet déjà de situer le type d'action politique souhaitable pour améliorer la situation des familles monoparentales: il s'agit de mesures qui luttent contre la pauvreté en général (relèvement des minima sociaux, encadrement des bas salaires et des formes d'emploi les plus précaires, méthodes d'activation équilibrées et individualisées, etc.) et qui favorisent les femmes en général.

Le socle de politiques qui prennent en compte la monoparentalité consiste en mesures favorables aux plus pauvres et aux femmes en général.

Familles monoparentales : épreuves et diversité des vécus

Selon la définition donnée au chapitre précédent, la vie d'une famille monoparentale est instable, en tout cas dans les premiers temps, et d'autant plus que sa situation sociale de départ est peu favorisée. Les choses évoluent en permanence, les parcours dévient de ce qu'ils auraient pu être. Et comme on l'a vu, la rupture conjugale peut briser le fil trop tendu d'une existence. À plus ou moins brève échéance pourra se déclencher une réaction en chaîne d'événements existentiels. Pour les surmonter, les mères seules auront à mobiliser des ressources comme le soutien de la famille ou, plus souvent, des réseaux informels de sociabilité. Il s'agit donc de s'attarder sur les moments d'entrée (et de sortie) de la monoparentalité, et aussi d'appréhender les moments de crise, de bifurcations qui marquent les trajectoires des ménages. Autrement dit, introduisons dès à présent un peu de mouvement dans la photo que nous avons présentée jusqu'ici, et surtout appréhender ces événements à partir du vécu des personnes concernées et sortir d'une description exclusivement en termes de manques.

Trajectoires conjugales et trajectoires professionnelles sont interdépendantes. Des calculs sur les statistiques bruxelloises de la Banque

Carrefour montrent que pour une famille monoparentale dont le parent a un emploi, ce dernier a plus de chance d'être toujours à l'emploi sept ans plus tard s'il a un seul enfant au lieu de deux ou plus. De même, un adulte dans une famille avec deux enfants aura plus de chance d'être encore à l'emploi après sept ans s'il vit en couple que si sa famille est monoparentale. Un autre traitement statistique sur un échantillon représentatif de 1398 Bruxelloises cheffes de familles monoparentales âgées de vingt-cinq à quarante-cinq ans donne des résultats interpellants sur la manière dont la monoparentalité impacte les trajectoires professionnelles. On a opéré des recoupements en fonction du parcours professionnel pendant huit ans et il en ressort plusieurs profils :

- **39,9%** de personnes actives de façon continue, à temps plein ou à temps partiel (parmi ces femmes stabilisées dans un emploi à temps plein, on trouve une nette surproportion de femmes avec un seul enfant, celles qui ont deux enfants ou plus étant davantage à mi-temps);
- **19,8%** de personnes dépendantes en continu du chômage ou du CPAS⁵;

5. Il est important de noter qu'au-delà de 45 ans, la proportion de femmes inactives et bénéficiaires du RIS augmente considérablement.

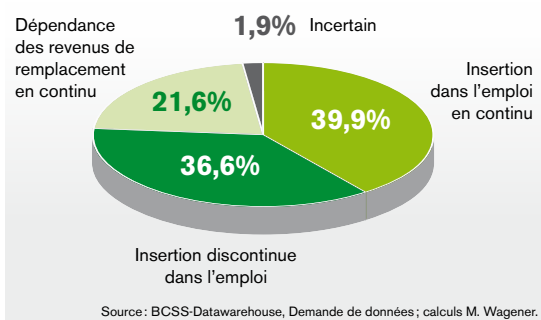
- **33,4%** font des «allers-retours» entre chômage et emplois à temps plein ou à temps partiel;
- **1,9%** ne bénéficient d'aucun salaire ni allocation, avec une surproportion de mères de deux enfants;
- **1,8%** d'inactives, dépendantes d'une mutuelle pour la plupart, avec parfois de courtes périodes de retour à l'emploi;
- **3,2%** de personnes qui sont passées du revenu d'intégration sociale à l'emploi à temps plein, avec pour certaines un passage temporaire par la case chômage.

Avec la monoparentalité, inégalités de genre et inégalités sociales s'accroissent les unes les autres. Si on observe que la majorité des femmes de l'échantillon connaissent une grande continuité dans leur situation socio-professionnelle quelle qu'elle soit, le détail n'en

révèle pas moins une réelle dualisation de la monoparentalité à Bruxelles. Cet état de fait n'est d'ailleurs pas très différent de la situation des femmes en général dans la ville-région : les femmes doivent faire face à différentes épreuves qui font en sorte qu'elles accumulent différents facteurs de précarité renforçant les inégalités de genre. Situation monoparentale, enfants en bas âge, manque de services d'accueil plus prononcé dans certains quartiers, situation plus désavantageuse sur le marché de l'emploi, etc. s'empilent pour former de véritables situations de difficultés : la monoparentalité accentue inégalités de genre et inégalités sociales. Autrement dit, c'est le cumul des différentes précarités, qui jouent à différents niveaux, qui explique la situation plus désavantageuse des femmes en situation monoparentale.

Les parcours migratoires (motifs et ancienneté de la migration) ont une influence sur le vécu de la monoparentalité. Parmi les mères qui ont participé à la recherche-action du réseau Flora, l'expérience de celles qui sont nées ici ou installées en Belgique depuis longtemps dans des communautés bien implantées à Bruxelles contraste avec celle des femmes arrivées plus récemment, dans le cadre d'une migration économique, humanitaire ou matrimoniale. Les causes attribuées à la transition vers la situation monoparentale jouent également un rôle sur l'expérience de la monoparentalité : considérée comme « choisie » ou « subie », les aides informelles, familiales notamment, sur lesquelles les mères pourront compter varient.

Fig. 7 : Continuité dans les statuts socioprofessionnels des Bruxelloises de 25 à 44 ans seules avec enfants (2003-2010)



2.1 L'épreuve de la séparation

La manière dont la séparation s'est déroulée a des conséquences importantes sur la façon dont sont vécues les situations de monoparentalité⁶. Les séparations conflictuelles sont plus difficiles d'un point de vue émotionnel et limitent l'importance des ressources supplémentaires que représentent la contribution/pension alimentaire ou la garde partagée.

6. On a vu au chapitre 1 qu'il y a d'autres manières d'entrer dans la monoparentalité, mais la séparation est celle qui est de très loin la plus courante. Ainsi, dans notre enquête qualitative, c'était la seule représentée.

Si la séparation s'est déroulée d'une manière très conflictuelle, le risque est beaucoup plus grand que le couple n'installe pas de garde partagée. L'idéal de la «co-parentalité équilibrée» n'était une réalité que pour une personne sur dix dans l'échantillon de l'enquête. On y découvrait aussi qu'une femme sur cinq seulement traverse les étapes de la séparation en gardant des possibilités de négociation importantes et partiellement partagées. Pour quatre femmes sur cinq donc, la porte est ouverte au désinvestissement de la part de l'ex-conjoint. C'est que la négociation englobe beaucoup plus que la seule tension entre

La séparation conflictuelle laisse des traces longtemps

Une forte violence dans la séparation (en général déjà présente dans la dynamique du couple préexistant) influence le vécu de la monoparentalité qui suit. Les séparations conflictuelles (par opposition aux séparations négociées) touchent plus systématiquement les femmes qui se trouvaient déjà auparavant dans une situation socio-économique précaire, mais en plus, la présence des violences conjugales fait en sorte que ces femmes subissent alors triplement les difficultés. Elles cumulent l'obligation d'assurer seules les charges liées à l'éducation des enfants, le manque de moyens dû à leur situation de bénéficiaire d'allocations sociales (ou la perte d'emploi), et parfois la perte de leur logement. Ces femmes sont donc confrontées, dès le début de la monoparentalité, à une position de départ nettement moins avantageuse, qui réduit par la suite leurs marges d'action. Le désinvestissement des hommes se marque alors par le non-paiement des pensions ou des contributions alimentaires et un retrait quasi complet de la sphère parentale. L'espace d'existence de ces femmes se trouve alors radicalement réduit par l'expérience de cette séparation plus conflictuelle.



le couple parental et le couple conjugal: il s'agit en général de trouver des ajustements entre proximité géographique, trajectoires professionnelles, logements, revenus, autrement dit tous les ingrédients qui seront autant de ressources ou d'obstacles pour faire face aux autres épreuves de la monoparentalité.

Pour les mères plus que pour les pères, la séparation amène à devoir réinventer son rôle social. Cela se joue d'abord dans la relation avec les enfants, où les mères font en sorte de pallier ce qu'elles perçoivent comme les effets négatifs de la monoparentalité. Le plus souvent, c'est le manque du père qui est invoqué, le manque d'une figure à même d'appliquer les règles ou de fixer des limites. Presque toutes les mères ont fait part de la lourdeur à gérer à la fois la proximité émotionnelle et l'écoute tout en ayant à

assumer seules les traits « traditionnels » du rôle paternel. Elles prennent quelques distances avec les représentations habituelles de leur rôle éducatif. C'est un exercice très exigeant, que les mères identifient bien comme une source de leur épuisement. Mais le rôle de mère doit aussi évoluer dans ses rapports avec le reste de la société. La mère séparée avec enfants devient de facto cheffe de ménage. Dans un contexte où les gardes partagées sont la plupart du temps assez déséquilibrées (et peu respectées) et où les contributions alimentaires sont loin d'être systématiquement payées, bon nombre de femmes doivent, malgré une garde partagée, être toujours la personne de référence garante de la stabilité quotidienne.

Les mères mettent leurs propres intérêts en retrait face au bien-être des enfants. Quand les épreuves de la monoparentalité

« Il a été fort dans la révolte »

Célestine explique que même si le divorce s'est passé « plus ou moins bien » entre le couple, pour leur garçon âgé alors de deux ans « ça a été plus compliqué, il a été fort dans la révolte, très agressif et donc ça c'est moi qui ai vraiment dû gérer... et travailler pour pouvoir retrouver les équilibres avec lui et qu'il soit dans l'acceptation, enfin qu'il s'habitue, qu'il soit dans l'acceptation de la situation, puis le temps que tout se mette en place, l'enfant est dans l'angoisse parce qu'il ne connaît pas. » Elle a dû mettre en œuvre tout un accompagnement psycho-éducatif pour que son fils arrive à accepter que le papa n'était plus là: « c'est angoissant pour un enfant, et lui le vivait, il était fort angoissé; une fois qu'il a vu comment ça se passait: combien de temps il restait, quand il revenait, il s'est apaisé par rapport à ça, mais la colère est quand même restée presque un an. ».

s'accumulent, dans les moments de doute, d'incertitude, de douleur, toutes les femmes disent que leur unique source de bonheur et d'espoir, ce sont leur(s) enfant(s). Elles mettent en place toutes sortes de comportements, de stratégies éducatives et de moyens d'organiser la vie sociale de leurs enfants pour qu'ils subissent le moins possible la séparation du couple. Elles ont tendance à préférer une séparation qui se passe avec le moins de conflit possible. Quitte à payer le « prix fort ». Face aux moyens économiques et aux marges d'action limitées, presque toutes les mères disent à un moment ou l'autre qu'elles « savent prendre sur elles ». Cela peut

aller jusqu'à des situations où elles s'interdisent de mener leur propre vie, y compris sur le plan professionnel. Dans ces situations où il n'est pas exagéré de parler de 'sacrifice', les mères visent à ce que l'enfant s'en sorte mieux qu'elles-mêmes, qu'il reçoive le nécessaire pour faire face aux épreuves de la vie.

Les instances judiciaires et les procédures de médiation apportent un soutien déterminant aux parents en train de se séparer. Elles aident à fixer des règles pour sortir d'une négociation de « un à un » autour de l'enfant. Plus largement, ces modalités peuvent faire

« Le petit ne manque de rien »

Mais il n'y a pas que cela qui ne va pas dans le couple : « je veux dire s'il n'y avait que des petits détails, on peut se rattraper sur d'autres choses mais il n'y a rien qui allait. Je me suis dit : je continue dans ce sens-là pour le bien-être du petit, il a ses parents auprès de lui... Mais la maman se détruit tout doucement parce que je n'arrivais même plus à supporter. ». Elle a donc commencé à dire à son compagnon que cela n'allait plus dans le couple, que « autant être seule » et assumer les problèmes supplémentaires : « et alors là, il a pris la décision... Je lui ai dit : "Écoute-moi, je ne te demande pas, je ne te demande rien parce que je sais que la vie est difficile et que... La seule chose que je demande, c'est que tu sois présent pour le petit, c'est le plus beau cadeau que tu puisses faire à Kevin". C'est vrai que j'ai très dur financièrement, je vais dire. Bon, ça veut dire, on ne sort plus, me réhabiliter, être dans les nouveautés je veux dire, ça c'est fini... Je mange une tartine pratiquement tous les soirs, mais bon ça va... mais le petit ne manque de rien, il a son repas... il est bien habillé, mais bon, vis-à-vis de moi, ça veut dire, moins de sorties, moins de... je suis peut-être sortie deux fois cette année... ».



valoir les droits des enfants et des parents en proposant des pistes de solution négociées à la place d'un rapport de force pur et simple, parfois violent. La médiation et l'application des droits en général permettent de retrouver une certaine symétrie autour des responsabilités liées à l'éducation des enfants. Les enfants peuvent dès lors mieux faire face en préservant une image de leurs parents qui ne soit pas dominée par le conflit conjugal. Mais l'enquête confirme que la médiation reste le privilège des familles les plus favorisées.

2.2 L'épreuve de l'emploi

Dans la majorité des cas, la monoparentalité va secouer la trajectoire professionnelle des mères. La plupart des mères séparées ont travaillé avant la naissance de leur premier enfant et, dans la majorité des cas où on ne peut pas compter sur un contrat à durée indéterminée, la naissance d'un enfant fragilise les mères par rapport à l'emploi, pendant quelques années, en tout cas jusqu'à l'entrée en maternelle. Les responsabilités domestiques reposent plus sur les mères que sur les pères, y compris avant la séparation. Autrement dit, compte tenu encore du fait que la plupart des séparations surviennent alors qu'il y a au moins un jeune enfant à la maison, la monoparentalité doit être vue comme une mise en danger des mères sur le plan professionnel, y compris quand elles ne sont pas du tout en situation de pauvreté. Concilier travail et monoparentalité est un exercice risqué.

Dans un contexte de manque de crèches, articuler monoparentalité et vie professionnelle devient une véritable pierre d'achoppement. Nombre de mères en couple arrêtent « volontairement » de travailler, plus ou moins longtemps, à la naissance d'un enfant; d'autres font ce choix de façon contrainte. La séparation surviendra pour une bonne partie d'entre elles pendant une période de retrait du marché de l'emploi et, seules avec une charge de famille, elles se retrouveront dans une situation beaucoup plus difficile que prévu pour se repositionner professionnellement. Dans d'autres cas encore, c'est la monoparentalité qui empêche purement et simplement de continuer à travailler. C'est ici qu'on sent cruellement le manque de crèches et garderies accessibles en fonction des horaires des parents, d'autant qu'on ne pourra compter sur un soutien familial que dans un cas sur cinq. Les femmes séparées prennent de plein fouet les inégalités de genre qui traversent notre société dans la répartition entre travail rémunéré, travail éducatif et travail domestique. Ce sont en règle générale les femmes qui ont géré ces trois domaines avant la séparation. La monoparentalité change très peu l'intensité du travail, mais elle ajoute d'autres difficultés qui nécessitent de mobiliser des ressources face auxquelles la position sociale des femmes les met dans des situations très inégales.

Monoparentalité et travail mènent à des impasses dans la gestion du temps. Si le temps plein représente une évidente protection

« Les allocations, ils me les ont retirées ! »

Marguerite explique que son ancien employeur, qui comprenait apparemment bien la situation, lui « a fait les papiers nécessaires » pour avoir droit au chômage après l'arrêt du travail. Mais : « voilà quoi, l'employeur à la limite, ça passe encore. L'ONEM c'est autre chose. Ils sont... bah, je sais qu'il y a toute cette politique, ils ne sont pas un peu plus respectueux... par exemple. J'ai le droit à... ils m'ont dit que j'ai droit à un truc... comment ça s'appelle ? « Problèmes familiaux et tout ça », mais alors, ils me retiraient la moitié du chômage ! Ça fait déjà trois fois que les allocations, ils me les ont retirées ! » C'est à chaque fois une catastrophe financière pour elle et ses enfants pour faire face aux soins médicaux et autres. La pression ne diminue qu'à des occasions très rares : « Même en étant enceinte de sept mois, ils m'ont convoquée et ils m'ont rayée du chômage, et je me dis : « m'enfin, je suis enceinte » et ils ont bien vu que c'était une erreur de leur part ! »

« On a à peine le temps de donner les bains »

Gaëlle explique comment c'est « la course » le soir, quand elle rentre de son travail en allant chercher l'enfant à la crèche : « Le soir, c'est la course en fait parce que, enfin c'est la course, c'était déjà la course quand j'étais avec mon mari. Mais ça l'est encore plus maintenant, puisque je suis toute seule. Donc, le soir, je vais les chercher à 16h30, je vais d'abord chercher ma fille, je vais à pied jusque là. Puis je vais à pied jusqu'à la crèche, je vais chercher mon fils. Ce qui fait que je pars à 16h30 du boulot, je suis à 17h45-18h à la maison, qui n'est pourtant pas loin [...] et puis bon, on a à peine le temps de donner les bains, de préparer à manger, ... c'est quasiment impossible. Non, si je veux passer un petit peu de temps et jouer avec eux et être à leur écoute, je dois zapper des choses comme la nourriture ou... Donc, ils mangent le repas chaud à l'école, comme ça je suis sûre qu'ils ont un bon repas par jour, puis le soir c'est plus pizzas ou... Même si je n'ai pas envie, même si ça ne fait pas partie des choses que j'aime, mais voilà, je n'ai pas trop le choix ! ».

puisqu'il assure des revenus stables et plus ou moins convenables, il contraint à une vie domestique fortement sous pression. Le quotidien est chronométré, entre travail, école (ou crèche) et vie familiale. Le temps partiel assouplit les choses mais signifie une perte substantielle de revenus. Une manière de résoudre l'équation est évidemment d'externaliser en partie garde des enfants et tâches domestiques. Mais ces services, même subventionnés, seront trop coûteux pour faire la différence. Les mères « mono » font presque tout seules : pas d'externalisation ni de partage des tâches domestiques, peu de réductions du temps de travail (crédits-temps, congés-éducation, etc. rarement demandés ou accordés), presque pas d'adaptations des horaires ou de télétravail, etc. Les mères séparées doivent gérer la double journée et ne pas trop montrer sur leurs lieux de travail qu'elles ont plus de charges par ailleurs, cela pouvant avoir un effet négatif sur leur carrière. « Quand un homme », peut-on lire dans une récente édition des Cahiers Feuilles familiales, « s'absente trois mois du boulot car il s'est cassé la jambe au foot, il est généralement moins mal jugé qu'une femme qui prend quelques jours ou semaines pour s'occuper de sa famille ! ». Les femmes seules avec enfants font face au travail à de véritables inégalités de traitement. Et on ne parle même pas ici des femmes qui ont des emplois précaires, des très bas salaires, ou des trajectoires professionnelles en dents de scie. Les travailleuses pauvres avec enfants sont très exposées au risque de se retrouver durablement sans emploi. Il en va de même, éventuellement

*« Quand un homme s'absente
trois mois du boulot car il
s'est cassé la jambe au foot, il
est généralement moins mal
jugé qu'une femme qui prend
quelques jours ou semaines
pour s'occuper de sa famille ! ».*

en passant par la case de l'épuisement professionnel, quand les conditions de travail sont difficiles, par exemple en termes d'horaires comme dans le secteur de la santé.

L'activation vers l'emploi des chômeuses seules avec enfants va le plus souvent fonctionner comme un piège. L'injonction à travailler, qu'elle vienne de l'Onem, d'Actiris, du CPAS, etc., pousse les mères monoparentales dans des impasses sur le plan des charges domestiques et éducatives. Elles rencontrent de très grandes difficultés par rapport aux contrôles concernant leur « comportement de recherche d'emploi » dans la mesure où ceux-ci ne prennent pas toujours en compte les situations familiales effectives. Au lieu de parvenir à aider les mères à trouver de l'emploi, c'est plutôt à une augmentation de la tension que l'on a affaire pour des femmes déjà isolées, fragilisées et sous pression. La sanction rendra les situations encore plus précaires, voire irréparables.

« Je n'ai jamais pris de contrats fixes »

Malika ne voulait pas accepter d'autres contrats que temporaires, puisqu'elle ne trouvait pas d'accueil adapté pour sa fille: «Ç'a été dur, j'étais intérimaire, je faisais beaucoup de remplacements et il n'y avait pas de milieux d'accueils à l'époque. C'est ma maman qui la gardait et après quand elle a eu 2,5 - 3 ans, elle a dû aller à l'école: pas d'écoles quoi, puisqu'elle était handicapée, mais elle n'était pas reconnue handicapée.» Heureusement, elle a pu obtenir une dérogation au travail (une crèche) pour prendre sa fille avec elle. Ce n'est qu'à partir de l'installation avec son compagnon actuel, qu'elle a accepté un contrat à durée indéterminée: «Et pendant toutes ces années, je n'ai jamais pris de contrats fixes, ils m'en proposaient, mais je ne savais pas si j'étais capable de continuer et de pouvoir gérer en ayant un enfant handicapé n'ayant pas de milieux d'accueil, vous voyez?». Construire une stabilité professionnelle est alors quasiment impossible face à la difficulté de trouver des milieux d'accueil adaptés.

« J'étais vraiment K.O. »

Rosalie est depuis neuf ans mère monoparentale. Peu après la séparation avec le père de ses enfants, son «image du monde s'est écroulée». [...] J'ai eu une dépression, quelques mois... Quand même pas mal de temps, je n'ai pas travaillé parce que j'étais vraiment K.O. Et puis après, bon je me suis reposée, ça été un peu mieux, j'ai retravaillé un peu à mi-temps. Mi-temps thérapeutique, et je suis toujours dans un mi-temps thérapeutique en fait. » Rosalie continue ce système, puisque travailler à temps plein signifierait que: «[l'équilibre] serait complètement bousculé parce que, en fait, ce qu'il y a c'est que je suis quelqu'un qui a besoin de temps pour me ressourcer. Parce qu'au niveau du stress, je suis quelqu'un de sensible, et ça voudrait dire que je devrais être sous médicaments... ». Elle préfère donc continuer ce système. D'un point de vue économique, elle arrive à s'en sortir grâce à un supplément de la mutuelle.

Le statut de cohabitant, frein à la sortie de la monoparentalité ?

Souvent, quand on parle du 'statut de cohabitant' dans les politiques sociales et par rapport aux revenus de remplacement, certains ont vite fait de dire que des couples «trichent», qu'il y aurait de 'faux monoparentaux'. Plusieurs crèches et services sociaux ont constaté que certaines personnes ont tendance à ne pas déclarer «leur copain» pour bénéficier de meilleures conditions. Même si de telles situations existent bel et bien, les entretiens ont montré qu'une immense majorité des personnes restent seules, puisque soit elles ne trouvent pas de partenaire adéquat, soit la lourdeur de leur passé relationnel les amène à préférer rester seules. Autrement dit, s'il y a un rapport à faire entre le statut de cohabitant et la monoparentalité, c'est plutôt, pour une partie des femmes, comme frein aux projets de vie dans toute leur diversité.

Mais pas pour toutes. Beaucoup de femmes ont déclaré que, suite à tout ce qu'elles ont vécu avec leur ancien partenaire, elles préféreraient rester seules avec leurs enfants et vivre leur propre vie. Elles expriment parfois la volonté de reformer un couple, mais d'autres rejettent très clairement l'idée de refonder «une famille» avec un homme. «Courir le risque de revivre la même chose» devient alors l'expression qui définit le mieux le vécu de ces femmes par rapport aux recompositions familiales. Certaines disent très directement qu'elles n'ont plus besoin d'un homme à la maison qui viendrait perturber tout ce qu'elles ont réussi à construire depuis qu'elles sont en situation de monoparentalité.

En demandant lors des entretiens si les 'statuts officiels' étaient une des causes de ne pas se remettre en couple, les femmes comme les hommes interviewés ont soutenu qu'ils préféreraient gérer leurs relations en fonction de leurs émotions et non par rapport à un revenu. La décision de se mettre en couple ou pas ne se plie pas à une logique d'acteur économique rationnel qui tenterait de maximiser ses revenus; c'est un choix entre deux adultes qui répond à une complexité relationnelle et émotionnelle bien plus difficile à comprendre qu'un calcul financier.



2.3 L'épreuve du logement

Les conditions de logement ont des conséquences très déterminantes sur le vécu de la monoparentalité et sur la stabilité des situations. Une femme sur cinq changerait de logement à l'issue de la séparation. Le marché locatif à Bruxelles étant particulièrement tendu, les risques de perdre son logement se déclinent différemment selon les protections que peut mobiliser chaque individu. La conflictualité des situations lors de la séparation a un effet certain. À l'extrême, la grande majorité des femmes qui se retrouvent sans logement ont dû fuir un mari violent et se retrouvent dans les maisons d'accueil. Mais de façon générale, les séparations les moins conflictuelles débouchent sur un arrangement où c'est la mère qui continue à habiter le logement familial. Encore faudra-t-il continuer à réunir les conditions qui permettent d'en assumer seule le coût. Et si le couple qui se sépare est propriétaire de son logement, il va presque toujours être amené à le vendre pour revenir sur le marché locatif.

Changer de logement expose la famille monoparentale à différentes discriminations sur le marché locatif. Le décalage entre les loyers et les revenus rend déjà délicat l'accès au logement pour une grande proportion des Bruxellois. Les femmes seules avec enfants vont en plus se retrouver confrontées à des discriminations sur la base de différents «critères» (couleur de peau, être une femme, avoir des enfants, dépendre d'un revenu de remplacement, etc.)

qui diminuent la «confiance» des propriétaires bailleurs. Dans ce climat de méfiance empreint de stéréotypes, la recherche du logement décent semble être une tâche perdue d'avance...

Beaucoup de situations de logement inadapté résultent de ce contexte d'accès incertain. Le logement pèse lourd dans le budget des ménages. La règle de «bon sens» consiste à ne pas y consacrer plus du tiers de son budget. La moyenne bruxelloise est de 54%. Qui plus est, la plupart des ménages monoparentaux se trouvent dans des logements où il manque au moins une chambre. Quelqu'un dort dans le salon. A fortiori pour les familles monoparentales: ici, comme nous l'avons vu par ailleurs, les femmes «prennent sur elles». Le parc de logements sociaux et publics leur offre une plus grande stabilité, puisque les contrats sont plus assurés que dans le secteur privé et les logements en principe adaptés à la taille de la famille. Mais du fait des charges, ici aussi le logement a une très forte influence sur le budget des ménages et sur les marges d'action qui leur restent. Et surtout, sans circonstances exceptionnelles, les temps d'attente peuvent être très longs.

En somme, en matière de logement, les situations des familles monoparentales ont toutes en commun le caractère subi. Les parents en tant que ménage monoparental n'ont que très peu de marges de manœuvre pour se loger. Le parc locatif social est saturé et lourd pour le budget vu la difficile maîtrise

des charges. Le marché locatif privé est assez difficile d'accès, cher et inadapté aux besoins. Ainsi le logement, du fait de son coût comme du fait de l'insécurité de pouvoir le garder et de la difficulté d'en trouver un autre, est facteur d'une diminution du niveau de vie ou de basculement dans la pauvreté. Les différentes formes que prennent le mal-logement, et l'insécurité en général du logement privé, empêchent dans beaucoup de cas de trouver une trajectoire mieux protégée face aux aléas de la vie sociale. Le logement public, social ou pas, une fois qu'on y est, reste un rempart dans la plupart des cas.

Le logement et son environnement vont influencer la manière dont les femmes séparées réinventent leur quotidien avec leurs enfants. Les mères peuvent travailler ou souffler lorsque leurs enfants sont à l'école mais les mères sans travail (ou en formation) avec des jeunes enfants les ont tout le temps avec elles. Comme assignées à résidence, elles ont très peu de possibilités d'investir d'autres projets de vie que la maternité. Les enfants sont l'objet d'un investissement important en «prenant sur soi». Toutes les femmes dans cette situation le disent : quand les enfants seront plus grands, elles auront peut-être plus de temps pour elles-mêmes. Les quartiers qui sont mieux équipés de toute une gamme de services psycho-sociaux, socio-culturels et sportifs (crèches et garderies, clubs de jeunes, accueil extra-scolaire, etc.) constituent donc un espace de ressources essentiel à la majorité des parents, et a fortiori des familles

monoparentales, d'autant plus que la mobilité urbaine est compliquée, chronophage et coûteuse. Pour les femmes qui travaillent et dont le quotidien est chronométré, la proximité de ces services autour du domicile et de l'école peut représenter une condition de survie. Nombre de femmes inactives, quant à elles, expriment le besoin de «se rendre utiles», d'avoir une place, un rôle ou une fonction dans la ville. L'engagement auprès de ses voisins, lors des activités des services associatifs, lors des déjeuners des habitants, à travers les groupes de femmes peut être à ce titre l'occasion d'apporter une part de soi au quartier et de renforcer par ce biais l'estime de soi. En somme, selon sa localisation – et selon le caractère plus ou moins subi de son choix en fonction des ressources dont les femmes disposent –, le logement constituera un facteur plus ou moins stabilisant qui permet de vivre une plus grande autonomie en situation monoparentale. Il est d'autant plus important d'insister que cette thématique est relativement peu visible, vu le caractère faussement privé qu'on lui attribue généralement, alors qu'elle révèle l'ampleur et l'impact social effectif des dynamiques de ségrégation urbaine.

« Le jour où j'ai déménagé »

Rachida travaille actuellement dans une association socioculturelle . Elle vivait à la naissance de son premier enfant dans un kot d'étudiant : « Et puis, le jour où j'ai déménagé, parce que j'habitais dans un appartement « une pièce » où on faisait tout, on mangeait, on dormait, enfin bref... Le jour, où j'ai déménagé, que j'ai eu un plus d'espace et que j'ai commencé à avoir des rythmes moins difficiles par rapport au sommeil de la petite, etc. Là, j'ai commencé à pouvoir postuler. Enfin postuler, je n'avais pas encore internet non plus, donc, j'allais sur internet en-dehors, mais comme j'avais mon enfant qui était toujours avec moi, dans la poussette... ».

« Les pieds sur la table »

Sally travaille à temps plein, suit une formation universitaire en cours du soir et essaye de trouver le plus de moments de qualité avec sa fille. Elle résume bien cette volonté de ne pas être réduite à une seule dimension : « Je suis mère, je suis femme, mais en même temps j'ai acquis, sans m'en rendre compte, une liberté dans mes mouvements par la force des choses, parce que je dois assumer des rôles différents et parfois le fait de m'arrêter à un café, c'est vraiment, c'est pour souffler... Ça, c'est à la limite une réaction d'homme je vais dire, c'est vrai qu'il y a la femme libérée. Enfin, je suis quelqu'un d'émancipé, ce n'est pas ça mais, parfois je me mets sur une terrasse et je me dis : « mince quoi, j'ai envie de me mettre à une terrasse », et spontanément parfois j'ai envie de mettre les pieds sur la table, vous voyez c'est des réactions, vraiment pour... en fait c'est pour relaxer. »

« Il n'y a rien »

Nathalie cherche depuis plusieurs mois, mais elle est au bord du désespoir : « Il n'y a rien. C'est affreux. Les loyers sont super chers. Surtout maintenant, avec quatre enfants [elle est enceinte], on va dire, il faut... Je ne sais pas combien de chambres il faut en plus. Ce n'est pas possible, on ne sait pas donner un loyer comme ça. Mais au plus le loyer est cher, au moins ils vont accepter quelqu'un qui va donner une garantie du CPAS. Ils n'acceptent plus. »

➔ Conclusion

Dynamiques de la monoparentalité à Bruxelles

La monoparentalité est souvent une réalité marquée par l'injustice sociale, et qui va accentuer les injustices préexistantes.

Si l'on veut essayer de ramasser le propos, on retiendra plusieurs constats cruciaux. Toutes les femmes ne sont pas égales face à la monoparentalité. Elles seront plus ou moins armées selon la manière, conflictuelle ou négociée, dont la séparation s'est déroulée. Leur repositionnement dans la monoparentalité, y compris la traversée de la phase de séparation, sont fortement déterminées par leurs positions de départ : origine socioprofessionnelle, type d'insertion professionnelle, etc. Trois facteurs interviennent ensuite : l'implication de l'ex-conjoint dans les activités domestiques et éducatives, le nombre d'enfants et l'âge de ceux-ci.

Schématiquement, si une femme cumule les atouts, elle se retrouvera dans la catégorie qui vit sa monoparentalité de façon plutôt stable, en gardant une insertion forte – certes problématique à maints égards – dans l'emploi. Si elle cumule les désavantages, elle restera dans une situation fragile ou très précarisée. Elle devra trouver une place d'accueil pour son ou ses enfants, dépendre des revenus de remplacement et/ou d'activités informelles, ou alors faire partie des travailleuses pauvres. Pour une part de ces femmes, les institutions publiques compenseront leur manque de ressources – allocations familiales, Secal, accès prioritaire au logement social, etc. – et représenteront leur principal espoir d'améliorer leur situation. Les milieux d'accueil de l'enfance et les réseaux associatifs, plus ou moins présents selon les quartiers, offriront aussi des supports à la parentalité et à la réalisation de soi.



Typologie des familles monoparentales

De manière plus qualitative et nuancée, l'enquête par entretiens menée par Martin Wagneur a permis de distinguer six profils d'expérience de la monoparentalité à Bruxelles. Un regroupement à travers une typologie permet de saisir comment les épreuves se déclinent différemment selon la position sociale de chacune. Avant de détailler, il faut rappeler qu'une typologie n'est pas en soi un classement des individus, mais plutôt un rapprochement, à des fins de compréhension et d'action, des histoires singulières des personnes en fonction de leurs ressemblances et de leurs différences. L'exercice montre la diversité des situations sans prétendre quantifier précisément leur fréquence. Il ne s'agit encore moins de définir les publics cibles de politiques. Ici, deux axes principaux sont pris en compte : la position socio-professionnelle et la manière dont a été vécue la séparation par rapport à la répartition des tâches et les obligations liées à la parentalité.

1. La 'double journée' allégée par une parentalité négociée

Des femmes qui travaillent à temps plein et ont vécu une séparation plus ou moins négociée. L'ex-partenaire paie la rente alimentaire et des formes de garde régulière ont été mises en place. Si ces femmes doivent assumer plus de tâches relatives à la parentalité, les hommes ont pu être mis devant leurs responsabilités. Si on n'y est pas, la coparentalité équilibrée est au moins un souhait partagé. Ces femmes ont presque toutes un niveau scolaire moyen ou élevé. Elles habitent toutes

dans un logement privé, et une partie d'entre elles vont aller s'installer en périphérie. La 'double journée' oblige ces mères à s'investir dans leur travail et à s'occuper de leurs enfants en même temps. Elles trouvent des crèches, des garderies, etc. pendant les heures de travail, et certaines peuvent compter sur le soutien de la famille, d'amie(s) ou de l'ex-compagnon, pour trouver «des bulles d'air» qui leur permettent occasionnellement de souffler. Ces femmes entretiennent parfois des relations amoureuses, mais elles préfèrent garder leur appartement pour leur propre vie avec les enfants. L'homme n'est pas censé jouer dès le départ un rôle paternel, il est plus vu comme un compagnon pour la femme adulte. Se retrouvent donc ici regroupées les femmes qui ont le plus de ressources pour faire face aux tensions qui traversent les épreuves de la monoparentalité.

2. La 'double journée' des mères délaissées

Ce groupe rassemble des personnes avec des situations socio-professionnelles proches du premier, mais les séparations se sont passées de manière plus conflictuelle. Ces femmes ont la garde principale des enfants et doivent s'en occuper essentiellement seules. Les pères désinvestissent largement l'éducation ou sont complètement absents. La combinaison entre le travail et la vie familiale devient assez difficile pour ce groupe. À côté des services d'accueil, les soutiens informels conditionnent directement l'articulation entre travail et vie familiale. Parfois des baby-sitters

ou des nounous sont payées pour garder les enfants pendant quelques heures pour « boucher les trous » entre différents horaires, mais les prix sont peu abordables. Le sentiment d'épuisement est très présent malgré une situation professionnelle plus stable ; c'est la 'double journée' et les week-ends ne sont pas non plus reposants. Ces mères parlent souvent du 'sacrifice' à faire pour leurs enfants, et de la difficulté – voir de la culpabilité – de ne pas pouvoir être là plus souvent pour eux. Nous retrouvons des situations de logement assez diversifiées, le logement social apportant surtout un surcroît de sécurité. L'épreuve de la monoparentalité est marquée ici par une « conciliation laborieuse et chronométrée » pour parvenir à gérer les différentes attentes. C'est l'épuisement qui caractérise souvent ces situations, et la grande difficulté de se construire des espaces d'autonomie.

3. Des trajectoires plus précaires, mais avec le soutien de l'ex-conjoint

Le travail à mi-temps est ici monnaie courante. Il permet de combiner travail et vie familiale, mais les revenus moindres poussent à des degrés divers ces mères dans des situations de pauvreté qui limitent fort leurs marges d'action. Dans la plupart des cas, il s'agit en réalité d'un choix, facilité par une relation négociée avec l'ex-partenaire : diminuer le travail pour pouvoir être plus présente pour les enfants et pour garder un certain équilibre au prix de la qualité de vie. Le logement est

surtout privé, et il est couramment inadapté. Cette stabilité précaire permet de s'extraire de la fusion avec l'enfant. Elle révèle une manière de vivre de façon plus positive le temps afin d'engager d'autres espaces d'action pour investir une certaine autonomie.

4. Des trajectoires précaires d'insertion avec une co-parentalité conflictuelle

Ce groupe important rassemble des personnes qui travaillent au maximum à mi-temps et des personnes qui suivent actuellement une formation ou un autre projet d'intégration. Plusieurs de ces femmes ont subi des violences conjugales qui les ont fait fuir, et nombre de situations difficiles s'en sont suivies. Une partie des femmes de ce groupe ont dû recommencer leur vie, elles ont connu des crises assez aiguës, mais elles montrent aussi une capacité à se « remettre debout ». D'autres femmes de ce groupe travaillent à mi-temps, sont en pause-carrière ou occupent un emploi subventionné de transition, mais elles n'obtiennent pas d'aide de la part de leur ex-conjoint. Ce que partagent toutes les femmes de ce groupe, c'est la difficulté à « nouer les deux bouts ». Le risque du piège à l'emploi est très présent : travailler à mi-temps ou poursuivre une formation nécessite des frais supplémentaires (crèche, garderie, etc.) que le revenu va difficilement combler. Mal logées, en manque de support et de soutien, ces situations risquent toujours de basculer vers la 'parentalité abandonnée à domicile' (ou sans domicile).

Un plus grand accès aux milieux d'accueil de l'enfance permettrait à ces femmes de mieux construire des projets professionnels tout en trouvant des espaces à côté de la maternité. Mais le principal défi est celui de la sécurité existentielle.

5. La parentalité négociée à domicile

Ce groupe rassemble une petite minorité de femmes sans emploi. Leurs ex-conjoints assurent une garde un week-end sur deux et versent une pension ou une rente alimentaire. Ces femmes ont dû arrêter de travailler quand les enfants étaient plus jeunes, elles parlent donc assez souvent de leur propre sacrifice. Elles vivent dans un logement social et c'est dans l'espace du quartier et du logement que ces mères passent le plus de temps. Elles sont en manque de moyens et de supports pour investir d'autres projets dans la société, il ne reste que le futur des enfants à assurer en «prenant sur soi», la recherche d'autonomie étant réduite à la maternité à domicile. Les mères attendent que les enfants grandissent pour pouvoir commencer à faire «autre chose» dans la vie.

6. Les abandonnées à domicile

C'est le groupe où les pères sont les moins présents. Les trajectoires des femmes sont complexes. Elles se sentent assez abandonnées par leur ex-conjoint, la séparation et les dernières années du couple s'étant passées de manière plus conflictuelle. Ces mères vivent toutes dans une situation de plus ou moins grande pauvreté.

Celles qui s'en sortent le mieux sont celles qui bénéficient d'allocations de chômage et qui vivent dans un logement social, surtout si elles cumulent cela avec des allocations familiales et une contribution/pension alimentaire. Les différentes formes de garde leur sont inaccessibles et elles ne «soufflent» que lorsque leurs enfants sont à l'école. Ces mères ont également très peu de possibilités d'investir d'autres projets de vie que la maternité. Les enfants sont donc l'objet d'un investissement important dans un contexte marqué par le manque de supports. Une bonne partie de ces mères ne cherchent plus d'emploi. Le nombre d'enfants, l'absence de formation, et les problèmes de santé rendent une intégration professionnelle difficilement envisageable, d'où un profond sentiment d'être délaissées par les hommes et par la société. L'épreuve de la monoparentalité se résume ici à survivre dans la pauvreté, en particulier à faire le nécessaire pour que les enfants ne subissent pas trop les effets négatifs de la situation. Cependant, ces mères trouvent des marges d'action individuelles dans des espaces sociaux locaux et dans des activités personnelles.

Partie 2

perspectives et leviers d'action

Une responsabilité partagée, située dans l'histoire et dans l'espace

L'approche s'inscrit dans un contexte régional, national et européen et dans un modèle social en évolution... au risque de le réinterroger. Nous partons

du constat que les politiques publiques restent indexées sur le retour au plein emploi, et que l'emploi salarié continue à être considéré comme le principal – voire le seul – facteur d'intégration socioéconomique, de stabilité sociale individuelle et collective et in fine de support à la citoyenneté active. Les politiques sociales sont polarisées sur le travail et sur le revenu. Qui plus est, nous actons également que les politiques qui visent à restaurer le plein emploi ont plus de facilités à intervenir sur la demande d'emploi que sur l'offre. Ce faisant, dans des approches se ralliant à la notion d'État social actif, elles tendent à privilégier une mobilisation des individus par la contractualisation au cas par cas de parcours de réinsertion professionnelle, la conditionnalisation des allocations sociales, etc. Il serait trop ambitieux dans la présente publication de chercher à élaborer d'autres modèles, mais l'impact de cette vision du rôle de l'État sur les familles monoparentales invite à poursuivre la recherche et le débat sur l'évolution des modèles dominants d'action publique. Car il faudra aussi promouvoir un axe culturel, ou du moins trouver des réponses aux attentes de reconnaissance, en

particulier quand on se penche sur des personnes qui vivent sur les bords de la sphère productive. Il faudra également repenser nombre d'outils qui ont jusqu'ici été basés sur une conception de la famille comme composée de deux parents actifs, c'est-à-dire traiter de façon réellement égalitaire la diversité des formes familiales. Il en va de l'actualité de l'élan fondateur et séminal de l'État depuis le milieu du XX^e siècle : organiser la société pour ne laisser personne au bord de la route.

On parle ici de familles et de femmes comme les autres. Ce sont les mêmes déterminants sociaux qui pèsent sur toutes les familles. Les familles monoparentales se distinguent des autres parce qu'elles cumulent les risques ou les fragilités, de façon plus ou moins aiguë et prolongée, et qu'elles ne partagent pas les mêmes atouts pour y faire face. Nous sommes donc ici attentifs à la méfiance par rapport à la stigmatisation qui ressort explicitement des entretiens avec les personnes concernées : ces femmes refusent de se laisser apposer une étiquette de femmes précaires, de femmes en difficulté, etc. Et comme toutes les autres femmes, elles refusent – à raison – les assignations morales et les jugements de valeurs sur ce qu'est être une femme ou une mère vertueuse, une bonne ou

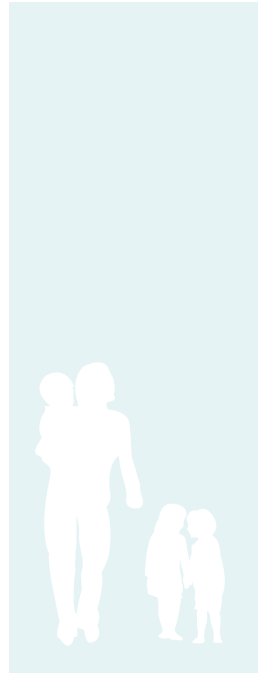
une mauvaise famille monoparentale. L'école est souvent mise en cause à cet égard : les femmes seules avec enfant sentent de la méfiance de leur part, des doutes sur leurs capacités à soutenir la scolarité de leur(s) enfant(s). Si la monoparentalité change leur situation, ces femmes ne sont pas différentes une fois seules. Elles veulent rester elles-mêmes et si elles traversent des bouleversements identitaires, par exemple dans leur rôle éducatif, il est crucial que l'action publique leur donne des chances plutôt que de leur présenter des obstacles et des contraintes supplémentaires. Plus généralement, face à la considérable diversité des rapports familiaux et des monoparentalités, la figure du parent-citoyen reste l'horizon visé par les politiques centrées sur l'éducation comme sur l'accompagnement des parents, et les politiques familiales doivent poursuivre l'objectif que ni la forme familiale ni la situation socio-économique ne constituent des discriminants entre les familles.

Le *mainstreaming* doit être le premier réflexe dans toutes les décisions de politiques sociales qui se soucient de la monoparentalité. Et on parle bien ici d'un double *mainstreaming* : le *mainstreaming* de genre et de la lutte contre la pauvreté. D'une part tout ce qui permet de renforcer les capacités d'agir des femmes en général permettra aux familles monoparentales de faire face aux épreuves. D'autre part s'attaquer plus intensément aux inégalités ira dans le même sens, que ce soit dans l'éducation, dans l'accès au marché du travail, au logement, à la culture, à la santé, à

la mobilité, aux structures d'accueil, au droit à la ville en général, etc. Le *mainstreaming* sous-entend aussi des mesures qui ne se limitent pas au curatif et qui ne passent pas spécialement par un ciblage, mais qui cherchent à inverser les causes structurelles des inégalités. *Mainstreaming* de genre et de lutte contre la pauvreté, notamment grâce aux ressources et opportunités qu'ils offrent aux familles monoparentales, sont les voies royales pour produire plus de justice sociale. Il ne s'agira donc pas ici de transformer nos descriptions de la monoparentalité en suggestions de catégories administratives millimétrées, mais de suivre le fil rouge qui nous a montré que la majeure partie des monoparentalités sont avant tout des situations sociales à risque ou fragilisées.

Ce plaidoyer pour le *mainstreaming* doit être croisé avec un autre point d'attention : l'innovation sociale ouvre de vraies potentialités mais n'est pas une recette miracle.

On peut être tenté de se fier à un réflexe de bon sens : pour un nouveau problème social, mettons en place une nouvelle réponse, une solution innovante. Ce n'est pas aussi simple. Souvent, une analyse globale montrera que ce raisonnement suscite des interventions à une échelle inappropriée, ou qui ne sont pas assez fortes pour contrecarrer les causes des problèmes combattus. Etant donné l'analyse que nous avons faite de la monoparentalité, notamment la quantité des besoins sociaux non rencontrés, il semble approprié de commencer par analyser et valoriser d'un point de vue politique ce qui marche déjà. Il y



a des réponses très classiques comme les maisons de femmes qui ont encore un grand potentiel de contribution aux problématiques de la monoparentalité. Il ne faut pas l'oublier avant de céder à ce qui apparaît parfois comme une mode de l'innovation sociale. Mais l'innovation n'en est pas moins une nécessité permanente. Elle est indispensable chaque fois qu'elle mise sur l'action collective et les solidarités, dimensions qui risquent de sortir du radar de politiques d'activation qui privilégient l'approche individuelle et le retour à l'emploi à tout âge et à tout prix.

Qu'est-ce qui relève de la responsabilité des individus, de celle des entreprises, ou encore de celle de toute la société, incarnée par l'État? Nous avons vu à plusieurs reprises que l'action publique peut trouver son sens en ne laissant pas les individus à eux-mêmes ou face au marché, pour permettre à la société de progresser en termes de justice sociale. L'action correctrice ou régulatrice de l'État est importante pour les familles monoparentales chaque fois qu'elle empêche, limite ou réduit des inégalités structurelles de genre ou de revenus. Au nom de cette vision – largement partagée – de la justice sociale, l'action publique se justifie pour aider les couples à gérer leur séparation de façon plus négociée et moins conflictuelle, ou encore pour permettre aux parents d'être présents auprès de leurs enfants nouveau-nés puis ensuite de se raccrocher sans tarder à la sphère professionnelle. La question des limites en-deçà desquelles doit s'arrêter l'intervention de l'État sera souvent à

reposer et à débattre. Par ailleurs, entre mainstreaming et innovation sociale, toute la diversité de services associatifs et (para-)communaux qui offrent localement des supports importants à la monoparentalité doit se voir soutenue par l'État dans sa stabilité, son développement et sa professionnalisation. La promotion et le soutien de la création de tout service qui peut s'avérer un soutien à la monoparentalité nous semble également relevante. Tout sera question ici de trouver les justes équilibres pour assurer qualité et accessibilité des services, ainsi qu'égalité d'accès et liberté de choix. Surtout en matière de garde d'enfants, où l'offre court après une demande croissante, des tensions se font sentir entre reconnaissance et soutien des initiatives, rigueur budgétaire et indispensable souci pour la professionnalisation.

On peut se doter d'un schéma de réflexion sur les politiques publiques qui distingue trois logiques d'action.

■ **L'approche par le *mainstreaming*** déjà évoquée consiste à examiner tout projet de services, allocations et autres prestations publiques sous l'angle de leur impact pour les familles monoparentales. Il s'agira donc presque toujours de les renforcer. Et de même, les problématiques rencontrées par les familles monoparentales sont prises comme bases pour la construction de nouvelles solutions pour tous. Le mainstreaming peut donc entrer en contradiction avec le ciblage, qui consiste à prendre surtout des mesures sectorielles et curatives.

■ **L'approche par le *work-life balance*** se centre sur la facilitation de l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, dans un souci d'universalité du droit au travail, par le moyen du soutien à la parentalité. L'attention est ici portée sur la nécessaire «flexibilité orientée charge familiale», mais également vers d'autres mesures comme l'accueil des enfants, les systèmes de congés, etc.

■ **L'approche par les transitions** consiste quant à elle à orienter les institutions pour qu'elles offrent des ressources aux personnes à tous les moments critiques de leur vie, en particulier les changements de statut professionnel et de statut familial. Dans une optique de reconnaissance des singularités individuelles et de valorisation des multiples formes de citoyenneté active, toutes ces transitions seront à la fois soutenues et sécurisées.

Chronologie sélective des décisions politiques à fort impact pour les familles monoparentales

1974

- La loi sur le 'minimex' (devenu le RIS) introduit la catégorie des monoparentaux.

1992

- Impôt des personnes : une somme complémentaire non imposable pour hommes et femmes non mariés avec un ou plusieurs enfants à charge, de même que pour veufs ou veuves qui ne se sont pas remariés.
- Service d'accueil pour enfants des demandeurs d'emploi bruxellois (Orbem, devenu Actiris).

1996

- Priorités en RBC dans le logement social : deux points de priorité pour «famille comprenant un ou plusieurs enfants à charge et une seule personne n'ayant pas cette qualité» (ménage monoparental) ; un point de priorité pour «le ménage ayant

une personne âgée de moins de 35 ans (qui n'est pas enfant à charge) et au moins 2 enfants à charge».

2000

- Fonds social européen et Actiris : soutien européen pour groupes fragiles sur les marchés nationaux, pour lequel une des catégories est définie ainsi : «si un adulte isolé a le soin pour une ou plusieurs personnes à charge».

2001

- Impôt des personnes : la somme non imposable pour hommes et femmes jamais mariés, veufs ou veuves qui ne se sont pas remariés, avec des enfants à charge est élargie vers des parents isolés, divorcés ou des parents cohabitants qui ont cassé le contrat de cohabitation.



2002

- Réforme du Minimex, transformé en RIS, revenu d'intégration sociale

2004

- Réglementation Onem : comme 'personnes avec charge familiale', le 'monoparent' 'échappe' aux exclusions pour chômage de longue durée
- Constitution du Secal – Service des créances alimentaires – comme plateforme pour les créances alimentaires.

2005

- Onem : augmentation des allocations de chômage (de même que pour maladie et invalidité) pour personnes avec charge familiale ; relèvement du montant de l'allocation d'interruption de carrière en cas de congé parental, congé pour soins palliatifs, crédit-temps dans le cadre d'aide médicale et crédit temps normal, à hauteur d'un cinquième-temps.

2007

- Majoration des allocations familiales pour famille monoparentale dont le revenu se situe sous un certain plafond
- Maintien de l'allocation familiale majorée pour chercheurs d'emploi de longue durée qui reprennent le travail dans les huit trimestres.
- Réforme de la loi fédérale de divorce.

2008

- Accueil des enfants: prime forfaitaire unique si acceptation d'un job comme chômeur de longue durée
- Décision du Gouvernement flamand, de réserver un quota de 20 % des places d'accueil reconnues et indépendantes, pour des familles défavorisées, dont les familles monoparentales.

2009

- Onem : prime unique familles monoparentales 'rentrantes', pour un parent seul entrant sur le marché de l'emploi après une longue durée de chômage.

2010

- INAMI : le statut BIM est étendu aux familles monoparentales
- Loi du 19 mars visant à promouvoir une objectivation du calcul des contributions alimentaires des père et mère au profit de leurs enfants

2011

- Accord politique sur la sixième réforme de l'État
- PCUD – Pacte de Croissance Urbaine Durable de la Région de Bruxelles-Capitale
Prise en compte de la catégorie des familles monoparentales.

2012

- Titre-service : le nombre maximum de chèques que peut acheter un contribuable par an est porté de 1000 à 2000 pour plusieurs catégories de ménages, dont les familles monoparentales. Ce plafond sera abaissé ensuite, sauf pour quelques catégories de ménages, dont les familles monoparentales.
- Onem : entrée en vigueur de nouvelles règles de contrôle du comportement de recherche active d'emploi, et dégressivité accrue des allocations de chômage

2013

- Début de l'installation des Tribunaux de la Famille
- Financement par les ministres bruxellois chargés de la lutte contre la pauvreté du projet pilote de Flora : « Monoparentalité et pauvreté : renforcer l'empowerment »

L'entreprise est aussi un lieu de soutien des monoparentalités

Les partenaires sociaux ne se sont pas encore assez manifestés sur le rapport aux transitions familiales. Nous tenons à relever cet élément avant d'aller plus loin dans nos recommandations et pistes de travail à l'égard des pouvoirs publics.

- **Initiatives en matière d'accueil :** les entreprises peuvent aider leur personnel dans la recherche de places d'accueil. Kind en Gezin et l'ONE entretiennent des bases de données en ligne à cet effet. Les employeurs ont aussi la faculté d'intervenir partiellement ou totalement dans les frais de crèche, d'activités de vacances ou encore de garde d'enfants malades. Certaines entreprises ont déjà développé des partenariats avec des organismes spécialisés en la matière. Autre panel de possibilités: des partenariats public-privé peuvent être envisagés avec des lieux d'accueil existants, consistant à louer ou acheter des places. Des aides publiques sont prévues dans ce sens. Enfin, même si c'est plus rare, des entreprises peuvent ouvrir des crèches en interne, réservées aux enfants de leur personnel. Elles peuvent le faire elles-mêmes, entièrement ou en partie en faisant appel à des organisations spécialisées. Mais il y a lieu d'être attentif, dans le cas de ces crèches d'entreprise, au fait qu'elles peuvent introduire un facteur complémentaire de dépendance.
- **Interruptions de carrière :** les différentes formules de crédit-temps et congés spécifiques peuvent être promues. Une manière de le faire est d'accompagner les retours d'absences. D'intéressantes pratiques existent, comme les entretiens de retour et les plus informels « *back to professional life lunches* ».
- **Mesures d'adaptation des conditions de travail :** les systèmes courants de gestion des temps de travail offrent des possibilités trop souvent méconnues pour mieux concilier travail et vie de famille. Il existe des systèmes et des approches qui mettent les travailleurs en position d'adapter leurs horaires de façon autonome ou concertée: début de la journée de travail entre telle et telle heure, cumul d'heures de récupération, horaires variables selon la semaine (p.ex. une semaine 36 heures travaillées, une semaine 40), etc. Le travail à domicile est aussi intéressant à valoriser, ainsi que certains temps partiels, une gestion fine de la planification des congés et vacances. Le tout doit être le résultat de concertations sociales sectorielles ou d'entreprise pour éviter les dérives et poser collectivement les choix en termes d'équité et de priorités.
- **Une charte pour l'entreprise et la famille** a été lancée par le Gezinsbond⁷ pour sensibiliser les entreprises en matière de conciliation vie professionnelle-vie familiale et les pousser à atteindre des objectifs concrets. Le premier

7. www.gezinsbond.be/charte

principe de cette charte est que l'entreprise met le sujet à l'agenda et ouvre un espace de dialogue large sur la manière dont elle pourra le mieux répondre aux besoins individuels sans pour autant se mettre en difficultés.

Les pouvoirs publics pourraient d'ailleurs envisager des incitants, notamment financiers, aux entreprises qui mettent en place des politiques favorables aux familles. Cela pourrait même se faire dans le cadre des dispositifs de soutien à la diversité déjà opérationnels.

Chapitre 4

Priorités pour l'action publique

Trois grandes priorités sont à poursuivre ensemble si l'on souhaite prendre en compte la réalité des familles monoparentales dans les politiques publiques.

1. Mieux accompagner les séparations.
2. Faciliter l'accès à et le maintien dans l'emploi, dans le bénéfice des revenus de remplacement et dans le logement.
3. Valoriser la vie urbaine dans un souci d'ouverture, de convivialité et de solidarité.

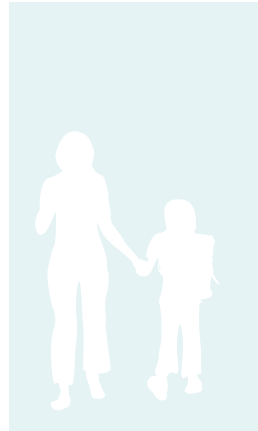
Il est vrai que la situation des familles monoparentales est multidimensionnelle et évolutive, et que la panoplie des supports que peuvent leur apporter les politiques publiques est très étendue. Mais l'analyse nous a montré où sont les moments les plus critiques, et quels sont les points d'appui qui ont le plus d'impact sur les trajectoires des personnes concernées. C'est de là que découlent ces priorités, que nous allons examiner chacune de plus près.

4.1 Mieux accompagner les séparations

La problématique de la séparation arrive en tête, dans la trajectoire des femmes qui se retrouvent en situation de monoparentalité comme dans la priorisation

qui est proposée pour l'action publique.

Nous avons évoqué les répercussions, socialement différenciées, qu'à à moyen et long terme la manière dont le divorce ou la séparation a été vécu entre les ex-partenaires, et donc la manière dont cela a été encadré par l'État. Certes nous avons vu que toutes les femmes ne passent pas par là, mais la séparation est un moment de la trajectoire d'autant plus critique qu'il peut être difficilement prévisible. Même si les femmes connaissent les signes qui annoncent l'imminence d'une séparation, ce moment est toujours vécu comme une bifurcation abrupte qui change le cours de leur vie. Si la réglementation belge est en faveur du principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale après la séparation, il y a loin de la coupe aux lèvres. Les situations de fait, pas seulement en termes de monoparentalité, montrent dans leur toute grande majorité une parentalité asymétrique. Le degré du conflit conjugal, l'âge des enfants, la proximité géographique, les difficultés d'organisation et le partage inégal des tâches avant la séparation sont autant de facteurs déséquilibrants qui peuvent fragiliser durablement les mères séparées, surtout du point de vue de leur situation résidentielle et socioprofessionnelle. Les mères porteront le chapeau, y compris dans nombre de cas où une convention ou un juge de paix en ont disposé autrement. Le sens de l'intervention de l'État est



La sixième réforme de l'État défédéralise des politiques importantes pour la monoparentalité

Il s'agit d'autant d'occasions de préparer des débats politiques et techniques, et des réformes où les préoccupations que nous avons explorées ici pourront être prises en compte. En effet, à Bruxelles en particulier, nombre de ces politiques ne sont pas transposables sans réorientations. On pense évidemment aux allocations familiales. Il y en a d'autres. Nous donnons une liste non exhaustive des mesures qui ont une dimension sociale, en surlignant celles qui seront directement évoquées dans les pages qui suivent.

Emploi

- Réductions de cotisations
- Droits de tirage (ACS etc.)
- **Titre-services**
- **Activation**
- **Mises au travail par les CPAS**
- **Contrôle de la disponibilité**
- **Agences locales pour l'emploi**
- **Interruptions de carrière dans le secteur public**
- Congé-éducation payé
- Conventions premier emploi dans le secteur public («projets globaux»)
- Bonus de stage et de démarrage dans le cadre des formations en alternance
- Apprentissage industriel
- Outplacement
- **Economie sociale**
- Bonus jeunes non-marchand
- **Intérim dans les secteurs public et «local»**
- Migration économique (permis A et B, carte professionnelle indépendants)

Prestations familiales

- **Allocations familiales**
- Allocations de naissance
- Primes d'adoption

Fonds des Equipements et Services Collectifs

Santé et aide aux personnes

- **Politique d'aide aux handicapés**
- **Politique hospitalière**
- Politique des personnes âgées et soins long care
- **Soins de santé mentale**
- Politique de prévention
- **Soins de santé de première ligne**

Matières fiscales

- Déductions fiscales IPP logement
- **Déductions fiscales IPP titres-services**
- Déductions fiscales IPP économies d'énergie

Economie

- **Baux et loyers**
- Fonds de Participation (prêt lancement, plan jeunes indépendants, etc.)
- Bureau d'Intervention et de Restitution (prix alimentaires, aide alimentaire)
- Fonds de Réduction du Coût global de l'Energie
- Contrôle des prix (déchets, eau, gaz, électricité, etc.)

Autres

- **Politique des grandes villes**
- Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme
- Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés et Fonds européen pour l'Intégration
- Maisons de Justice
- Règles en matière de droit des mineurs (placement, désaisissement du Juge de la Jeunesse)
- Centre fermé fédéral pour mineurs délinquants
- Infrastructures sportives communales

ici de ne pas laisser libre cours au pur rapport de forces entre les conjoints, et de chercher à séparer la sphère parentale de la sphère conjugale pour mettre en place une stratégie négociée entre les ex-partenaires, et au-delà de prévenir un désinvestissement du père, voulu ou subi, qui peut aller jusqu'à son effacement complet. Que les familles populaires ne restent pas sous le radar, tel est sans doute l'un des enjeux cruciaux pour les nouveaux Tribunaux de la Famille.

À contre-courant de la réforme fédérale récente de l'aide juridique, l'accès à la justice n'est pas à négliger, tant son intervention peut parfois s'avérer incontournable. La médiation, elle, reste une piste porteuse. Nous l'avons relevé plus haut, l'accompagnement des séparations représente un support important pour les femmes et pour les enfants. Paradoxalement, il est peu à la portée des plus défavorisées. Certaines mères ont préféré dans des relations marquées par une forte conflictualité, et par manque de moyens économiques, ne pas aller en justice ou en médiation pour revendiquer le droit à une contribution/pension alimentaire ou à une garde plus ou moins partagée. D'autres mères, issues de milieux populaires, voient le tribunal ou la médiation comme un stigmate, et ses acteurs comme porteurs de codes culturels auxquels elles ont peur de ne pas parvenir à se conformer. Pour certaines, une injonction à y recourir, en particulier à se retrouver confrontée à son ex-partenaire, sera perçue comme une violence supplémentaire. Les acteurs concernés

doivent en être conscients, tout comme ils doivent pouvoir manier avec précaution le modèle de la co-parentalité sous forme de garde partagée symétrique. Mais quoi qu'il en soit, il est primordial de favoriser l'accès à la justice afin que son fonctionnement ne renforce pas plus les situations d'inégalités. Quant à l'accès à la médiation, il fait débat, entre les tenants de l'obligation d'une séance obligatoire et les tenants d'une meilleure articulation entre les médiateurs et les services sociaux qui sont souvent leurs prescripteurs, à charge pour ces services, notamment en formant leurs personnels, d'œuvrer à une bonne connaissance de leurs droits par leurs usagers, et de les accompagner dans la médiation ou devant le juge.

Les rentes alimentaires restent un enjeu clé, tant pour ce qui est de les fixer que d'en bénéficier effectivement. Il existe trop peu de bases objectives partagées pour calculer les montants des contributions alimentaires. Les juges et les médiateurs en ont besoin. De plus, nombreuses sont encore les situations où les décisions se prennent dans l'absence totale de jurisprudence établie. Les parents, et pas seulement les mères, éprouvent un sentiment d'arbitraire. Sans même nous étendre sur à quel point nous avons pu voir que, en l'absence d'un tiers, certains pères apprécient la hauteur de la contribution en mélangeant des arguments liés au bien-être des enfants et au « luxe » que cela apporte à leur ex-conjointe. La loi de mars 2010 sur l'objectivation du calcul des contributions alimentaires est quant à elle à évaluer sans tarder,

tant il semble, d'après le Gezinsbond, qu'elle ne suffit pas encore à uniformiser les pratiques. Sans attendre, ce dernier a ainsi mis en place un logiciel de calcul basé sur un algorithme multicritères : il est désormais disponible en français via la Ligue des Familles sous forme de CD-Rom. Il prend en compte de nombreux critères : l'âge et le niveau d'études des enfants, tous les revenus des deux parents, tous leurs avantages fiscaux et sociaux, les arrangements en matière de garde et de visites, etc.

Plus tard dans la trajectoire de monoparentalité, la question du versement régulier ou tout simplement effectif des rentes alimentaires est également à reprendre.

Certes la mise en place du Secal, le Service fédéral des créances alimentaires, représente une avancée déterminante pour le droit aux rentes alimentaires des familles monoparentales. Sur décision de la justice, ce service avance la contribution alimentaire au parent gardien en la récupérant (dans le meilleur des cas) par après auprès de l'autre parent. Les parents qui ont pu faire appel à ce service se trouvent mieux soutenus d'un point de vue économique et mieux reconnus dans leur fonction parentale. Mais ce système reste perfectible. Il pourrait bénéficier à toutes les personnes concernées si était élevé ou supprimé le plafond de revenu qui conditionne le droit à y faire appel. Pour qu'il touche mieux sa cible, ce fonds pourrait intervenir systématiquement après une décision de justice, quitte à ce que la personne concernée décline la proposition d'intermédiation qui lui est faite.

4.2 Faciliter l'accès à et le maintien dans l'emploi et dans le bénéfice des revenus de remplacement

Emploi, revenu de remplacement et/ou logement constituent résolument les principaux garde-fous pour limiter les risques sociaux de la monoparentalité. Toute avancée en la matière bénéficiera aux familles monoparentales ; tout recul contribuera à les fragiliser et leur tendra de nouveaux pièges. Parvenir à stabiliser deux côtés de ce triangle vertueux permet en effet de minimiser décisivement le risque de pauvreté.

En matière de politique de l'emploi ou de protection sociale, la monoparentalité n'est que peu prise en compte par les réglementations. *A priori*, de façon générale, cela ne représente pas nécessairement un problème. Le statut de chef de ménage qui existe dans différentes branches de la protection sociale et en matière de RIS (revenu d'intégration) recouvre la monoparentalité, certes avec des effets pervers dans la transition avec les autres statuts familiaux. Le débat sur l'individualisation des droits sociaux, qui argumente entre autres de ces effets pervers et de la dépendance des femmes en couple, est un débat qui doit être approfondi et qui passerait nécessairement par une reconnaissance de la monoparentalité dans les droits sociaux. De la même manière que le statut de chef de ménage, il existe de nombreux aménagements des politiques sociales, fiscales et



familiales qui rencontrent utilement les situations de monoparentalité. Les familles monoparentales y apparaissent à la fois comme des « pauvres », des « chômeurs », des « bénéficiaires du RIS », des « victimes de discrimination », des « femmes », etc. Leurs situations ne se résument pas à ces qualificatifs, mais elles n'en restent pas moins ciblées indirectement par différentes politiques sectorielles. Mais le tout manque de cohérence et de coordination, en particulier entre les différents niveaux de pouvoir, de la commune au fédéral.

Il existe des mesures qui soutiennent directement les familles monoparentales, sur lesquelles il a été fait demi tour.

Nous en identifions trois. D'abord la possibilité, récemment introduite, d'exclure du bénéfice des allocations de chômage les « cohabitants avec charge de ménage », catégorie dans laquelle entrent par définition les familles monoparentales. Deuxièmement, tout récemment, l'ONE a failli inclure une partie des rentes alimentaires entre ex-conjoints dans les revenus pris en compte pour calculer la participation des parents aux frais d'accueil, ce qui aurait représenté un désavantage financier direct pour une partie des femmes seules avec de jeunes enfants. Autre aléa qui a touché ce qui aurait pu être une avancée pour les familles monoparentales : les statuts familiaux en matière de CPAS. Le minimex (1974) prévoyait une catégorie d'aide spécifique pour les monoparentaux, avec un montant d'aide financière équivalent à celui des conjoints vivant sous le même toit. Puis le droit à l'intégration sociale

(2002) a remplacé le minimex. Dans une logique d'individualisation des droits, une quatrième catégorie, spécifique, avait été introduite dans le droit à l'intégration sociale, à savoir les isolés redevables d'une pension alimentaire ou hébergeant la moitié du temps un ou plusieurs enfants. Mais la Cour d'Arbitrage (arrêt n° 5/2004 du 14-01-2004) a annulé cette nouvelle catégorie car il n'était pas prévu un même traitement pour les cohabitants (prise en compte de la charge de pension alimentaire ou d'enfant), ce qui entraînait une discrimination. Dès lors, plutôt que de rajouter une catégorie, le législateur a préféré revenir à trois catégories, mais en modifiant les définitions, ce qui a eu pour conséquence que la catégorie des monoparentaux n'existe plus en tant que telle depuis 2005.

Les pratiques d'activation vers l'emploi sont problématiques du point de vue des familles monoparentales bruxelloises.

Elles méritent d'être réexaminées à partir de leur situation. Si celles qui ont pu bénéficier d'une transition par l'article 60§7, un contrat PTP ou une mesure apparentée sont unanimes à voir cela comme une expérience globalement positive, il apparaît que l'injonction au retour à l'emploi pour les mères seules est un leurre. D'abord parce que le marché de l'emploi bruxellois est trop déséquilibré. Ensuite parce que cela appelle un développement de mesures de support (accueil de l'enfance et formation en priorité) proportionnées aux exigences d'activation, ce qui est encore loin d'être le cas. Sans rééquilibrage, le risque est encore aigu pour les mères en

« Je ne sais pas, je n'ai pas le temps »

Hélène dit qu'elle voulait éventuellement commencer une formation, mais avec trois enfants âgés entre un et huit ans, cela s'avère quasi impossible selon elle: «[Est ce que vous cherchez du travail maintenant ou... ?] Honnêtement, non. Je ne cherche même pas. C'est vrai qu'il y a une formation qui m'intéresse mais bon, je n'ai vraiment pas le temps. Je n'ai pas le temps, même si je voudrais la faire, je ne sais pas ! » En ce moment, elle dit être contente et essaie d'être une bonne mère pour ses enfants, mais tout en reconnaissant qu'elle n'a pas d'autre choix non plus : « Ce n'est pas possible. Même le permis (de conduire), je ne sais pas. Je voudrais le passer, je n'ai pas le temps. Je ne sais pas aller faire des cours de théorie, ni la pratique, je ne sais pas. Où je mets les enfants? Je n'ai nulle part où les mettre ».

situation de monoparentalité de voir l'activation se transformer en exigences de contreparties disproportionnées, et donc une manière implicite de les reléguer dans des régimes de protection minimaux, ou tout simplement de les exclure. Mi 2013, les CPAS wallons ont ainsi sorti des chiffres qui montreraient l'augmentation de la part dans leurs bénéficiaires des cohabitantes avec charge de ménage sanctionnées par l'Onem, alors qu'elles sont en principe relativement protégées par leur statut familial. Il est clair que pour les 40 % de femmes seules avec enfants qui sont restées longtemps en retrait de la sphère professionnelle, cette évolution de l'assurance-chômage se traduira à court terme par une plus grande précarisation de leurs revenus et des privations de droits sociaux peu respectueuse de leurs situations de vie. Des aménagements sont également à trouver dans l'organisation même de l'accompagnement vers l'emploi. Si les CPAS

peuvent encadrer le conditionnement du RIS par des critères relativement objectifs d'équité qui prennent en compte par exemple le fait de ne pas trouver de place en crèche, le droit du chômage pourrait se doter d'instruments similaires. La définition de l'emploi convenable que le chômeur est supposé accepter sous peine de sanctions doit être actualisée dans un sens de prévention des pièges à l'emploi, ou autrement dit de découragement des créations/ouvertures de poste qui n'offrent pas un salaire stable et décent ni une vie familiale équilibrée. Sans de telles avancées, l'approche sociale active, fausement universaliste, aveugle notamment aux rapports de genre, devient une pure et simple logique de fabrication de pauvreté et de discriminations qui met la pression sur des groupes sociaux déjà particulièrement à risque. Elle dément rien moins que ses promesses de soutenir une figure de citoyen autonome et actif.

« Je suis bloquée ! »

Anne voudrait retravailler : « Oui, parce qu’imaginez : qu’on m’accepte pour la formation et que je ne trouve pas de crèche, je suis bloquée ! Je ne pourrai pas faire de formation parce qu’il n’y a pas de crèche. Ça c’est horrible ! J’ai été mise en marge par rapport à la société à cause de mon mari-là. Je veux me réinsérer, avoir une vie sociale, retravailler, etc. Et la société même me bloque... ».

L’accueil de l’enfance reste dans une situation plus que préoccupante, en particulier pour les 0-3 ans. L’on sait que les places d’accueil de la petite enfance sont insuffisantes et peu accessibles aux chercheuses d’emploi bruxelloises. On sait aussi que les efforts de la Région pour développer le secteur ont buté sur des conflits de compétence avec la Communauté flamande. En attendant, il s’agit de travailler à la fois sur la création de nouvelles places et sur l’accessibilité des places existantes pour les familles monoparentales. Quelques milieux d’accueil comme Olina expérimentent avec succès de réserver un pourcentage de leurs places à des familles monoparentales. Sans de telles initiatives, il n’y a que les milieux d’accueil conventionnés par Actiris et certaines autres collaborations avec des lieux de formation qui permettent aux parents en recherche d’emploi de laisser leurs enfants quelques heures ou plus pour se présenter

à un employeur, pour suivre une formation ou pour effectuer une mission d’intérim : ces formules sont à étendre. La Communauté flamande a quant à elle opté pour une logique de quotas. 20% des places d’accueil sont obligatoirement réservées aux familles défavorisées, en ce compris explicitement les familles monoparentales. Après cinq ans, cette approche, combinée à d’autres incitants, est en train de provoquer une forte évolution des mentalités dans le secteur : des réflexes ont commencé à reculer, comme « premier inscrit, premiers servi », ou la priorité aux ménages où les deux conjoints travaillent. S’ils restent toujours présents, les milieux d’accueil sont clairement de mieux en mieux conscients sur leur important rôle social. Une telle « règle des 20% » du côté francophone conviendrait tout à fait à la structure du chômage féminin de la Région bruxelloise. Enfin, il faut se rendre compte qu’une partie des emplois précaires – mais pas seulement – ont des horaires qui ne coïncident pas de façon très heureuse avec ceux des milieux d’accueil. Des progrès en la matière sont possibles comme le montrent des crèches qui sont ouvertes plus tôt ou plus tard que la moyenne (les crèches en partenariat avec des hôpitaux notamment). Il y a là un potentiel à réaliser pour répondre à la demande de certains travailleurs comme ceux de l’horeca.

Pièges à l’emploi, crédit-temps : des éléments de ciblage limités pourraient bénéficier aux familles monoparentales. Tandis que dans les familles duoparentales on peut se permettre des formules d’interruption de

carrière, ces mesures sont peu accessibles aux familles monoparentales. Sauf dans le cas des réductions à cinquième-temps, le montant des indemnités compensatoires est en effet trop bas. Or les formules d'interruption à mi-temps sont particulièrement intéressantes comme support pour faire face à certaines épreuves de la monoparentalité. Cet exemple permet d'argumenter en faveur d'éléments de ciblage limité chaque fois qu'une mesure linéaire pousse les femmes à se couper de la sphère professionnelle, ou à s'en couper trop longtemps, et à mettre en danger leur insertion dans l'emploi. Ou chaque fois que cela les pousse dans des pièges à l'emploi, la reprise d'activité devant être remise à plus tard tant elle nécessite des dépenses qui sont hors de portée pour une famille à un seul revenu et induisent la perte d'avantages sociaux ou d'aides spécifiques. Pensons par exemple au statut Omnio. La mesure fédérale du bonus à l'emploi fait partie de celles dont une évaluation serait intéressante, en particulier depuis qu'en janvier 2013 a été supprimée sa majoration pour les « très bas salaires ». Cette mesure consiste en une aide à l'emploi qui permet d'augmenter le salaire net sans peser sur le brut : elle pourrait être un champ d'expérimentation de ciblage intéressant. Plus largement, une préoccupation pour les familles monoparentales pourrait être introduite dans le débat sur le ciblage qui ne manquera pas de se nouer à propos de la régionalisation prochaine, prévue par la sixième réforme de l'État, d'une douzaine de paquets de mesures en matière d'emploi.

À la veille de la défédéralisation des allocations familiales, un débat est à approfondir à Bruxelles.

Au départ, une crainte et un constat. D'une part, les budgets transférés du fédéral pourraient être insuffisants – ce qui est encore plus clair à Bruxelles. D'autre part, des études récentes ont montré un lien direct entre niveau des allocations familiales et pauvreté féminine. D'où la discussion sur l'idée de rendre les allocations familiales redistributives, c'est-à-dire à les diminuer pour les familles favorisées et à les augmenter pour celles à bas revenus. On pressent bien l'impact positif pour une grande partie des familles monoparentales. C'est en tout cas un questionnement à approfondir, qui illustre d'ailleurs bien la tension entre *mainstreaming* et ciblage.

Allemagne : exemple d'approche cohérente au niveau local

Un exemple de politique cohérente de l'accès à l'emploi peut être trouvé en Allemagne : avec le projet récent du « *Netzwerke wirksamer Hilfen für Alleinerziehende*⁸ » (« Réseaux d'aide efficace pour familles monoparentales »). Financé par le Fonds social européen et le niveau fédéral allemand, ce programme a mobilisé vingt millions d'euros pour renforcer les réseaux de soutiens locaux qui favorisent l'accès à l'emploi. Par rapport au constat suivant lequel les familles monoparentales sont souvent stigmatisées sur le marché du travail et qu'elles ne parviennent pas à valoriser leurs qualités professionnelles auprès des employeurs, ce projet veut, par la mise en réseaux des acteurs publics, associatifs et venant des entreprises, créer de nouvelles impulsions pour favoriser l'intégration professionnelle.

Concrètement, les femmes seules avec enfant(s) sont incitées (et non obligées) à participer à des formations qualifiantes qui permettent de s'insérer dans un marché du travail local. Les besoins spécifiques en matière d'horaires de travail, d'heures de crèches et d'accueil extra-scolaire ou encore de mobilité sont intégrés et discutés dans le réseau. La coordination est gérée par un bureau local qui permet de faire le lien entre les différents acteurs. Les acteurs de l'insertion professionnelle peuvent ainsi s'appuyer notamment sur des « maisons multi-générationnelles », des maisons de quartier qui accueillent toutes les générations allant des plus jeunes enfants jusqu'aux personnes âgées. Leur mission est de renforcer la sociabilité dans les quartiers, l'inter-connaissance, et de stimuler l'entraide entre les voisins et offrir des services, de l'aide, des formations et des activités socio-culturelles de proximité.

Une première évaluation montre que non seulement les variables classiques de l'accessibilité au marché du travail et l'importance des milieux d'accueil organisés favorisent effectivement l'articulation travail-famille, mais aussi le fait d'être partie prenante à des réseaux sociaux (famille, parents, amis). La perte des ressources liées aux réseaux sociaux de proximité rend l'articulation travail-famille plus difficile, ce qui peut renforcer l'isolement social. Comme dans notre enquête, les femmes sont à la recherche des structures d'accueil adéquates, de lieux de sociabilité qui permettent la rencontre, l'échange et la participation tout en offrant des aides spécifiques au moment où cela est désiré.

8. Bundesministerium für Arbeit und Soziales, *Alleinerziehende unterstützen – Fachkräfte gewinnen*, Berlin, 2012, 64 pp.



4.3 Faciliter l'accès et le maintien dans un logement décent

Le logement social public est le troisième nerf de la guerre que les pouvoirs publics ont en main pour aider les familles monoparentales à trouver une stabilité. Le logement public a en effet plusieurs atouts: il représente la première politique redistributive aujourd'hui aux mains des Régions. Le logement social public fonctionne déjà en articulation avec les circuits d'aide aux personnes sans logement et avec ceux du logement de transit, par lesquels passent une partie des mères, particulièrement fragilisées, qui perdent leur logement familial au moment de la séparation. Il s'efforce d'adapter son offre aux besoins des familles, particulièrement pour ce qui est de la taille des logements (nombre de chambres). Et surtout, il a déjà intégré de longue date, dans ses critères d'accès, des points de priorité aux familles monoparentales. Cette mesure datant déjà de l'« arrêté locatif » de 1996, il est permis – sous réserve d'une vérification plus rigoureuse – de la mettre en relation avec le fait que les ménages monoparentaux sont, comme on l'a vu au chapitre un, proportionnellement plus concentrés dans les quartiers où l'on trouve également les plus grandes proportions de logement social, surtout sous forme de grands ensembles. Une partie de ces quartiers étant relativement périphériques, ces familles, comme le reste de leurs habitants, peuvent se retrouver relativement éloignés des services socio-sanitaires et culturels. N'oublions pas à quel point

leur quotidien peut être mis sous pression par la nécessité de tout concilier tout en devant surveiller chaque dépense, y compris en matière de mobilité. Cet état de fait plaide pour l'investissement dans une densification du maillage de services dans les quartiers de deuxième couronne, notamment celles de l'ouest et du nord. Rappelons en effet que, relativement à leur pyramide des âges qui va rajeunissant, ces quartiers sont parmi les moins dotés en places d'accueil des enfants de moins de trois ans. Enfin, précisons qu'il ne s'agit pas ici de voir le logement social public comme une île dans un désert social: tout ce qui concourt à réguler le marché du logement et à mettre plus de grands logements à prix et à qualité contrôlés sur le marché (agences immobilières sociales, par exemple), bénéficiera directement ou indirectement aux familles monoparentales.

4.4 Valoriser la vie urbaine dans un souci d'ouverture, de convivialité et de solidarité

L'habitabilité au sens large de la ville est déterminante pour l'épanouissement et la citoyenneté des familles monoparentales. Si la protection sociale s'est organisée de sorte que les femmes ne se retrouvent pas confinées à la sphère domestique ni assignées à une citoyenneté de second ordre, il semble important de veiller à ce que la dynamique spatiale urbaine offre des ressources au service de leur autonomie. Rappelons que ces femmes, surtout celles qui sont peu

favorisées socio-culturellement, ont tendance à avoir une vie sociale fortement limitée et à consacrer peu de moyens aux loisirs des enfants et aux vacances. Qui plus est, une partie d'entre elles vit dans des quartiers où l'offre de services de proximité est complètement saturée, avec en toile de fond, rappelons-le, des solidarités familiales qui fonctionnent soit ponctuellement soit pas du tout. Or la dynamique urbaine globale va désormais de plus en plus vers la dualisation entre des quartiers très favorisés et des quartiers où se concentrent les difficultés – avec l'affaiblissement des zones intermédiaires. Cette tendance accentue les inégalités de genre et accroît le nombre de familles monoparentales qui n'arriveront plus à habiter dignement en ville. En somme, tout ce qui concourt à limiter la ségrégation urbaine a des effets bénéfiques pour les familles monoparentales.

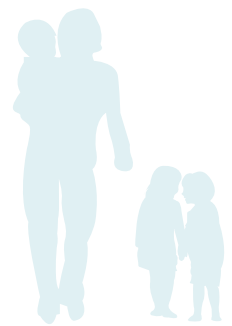
Les femmes seules avec enfants ont besoin d'activités pour elles-mêmes; elles cherchent d'autres manières de s'investir et de trouver une place dans la société, dans la

ville. Et quand elles mettent leurs propres besoins et envies en sourdine pour articuler leur vie entre tâches parentales, domestiques, et vie professionnelle, elles n'en gardent pas moins l'ambition de conquérir du temps pour elles, plus tard, dès que possible. Cette volonté implique aussi un changement de regard sur elles de la part des décideurs. Vivre la monoparentalité – à commencer par les rapports avec ses enfants – nécessite des capacités qui sont tout sauf innées, et que facilitent des positions sociales mieux protégées. Aider les familles monoparentales à «se tenir» face aux épreuves de la monoparentalité, cela passe donc par le renforcement de différentes formes de soutien et supports institutionnels comme par l'appui de réseaux de parenté ou d'amitié.

Dans notre enquête, le premier support dont parlent les femmes, à l'unanimité, c'est l'école. C'est le premier lieu où une mère seule peut trouver écoute et relais. On ne soulignera jamais assez les multiples aspects du rôle social de l'école, y compris en termes de

«Et puis il faut discuter»

Azmia participe à un groupe de rencontres entre femmes (en couple et monoparentales), qui discutent entre elles des thématiques liées à l'éducation. Elle a installé un autre mode de communication avec sa fille de dix-huit ans que ce qu'elle a connu chez ses propres parents : « On parle aussi de puberté de nos enfants, une fois qu'ils s'intéressent à l'autre sexe, et voilà, et vice versa. Et puis il faut discuter, ce qu'on n'aime pas chez nous avec nos parents. Maintenant, non, c'est plus facile, on parle avec nos enfants. On discute, on a plus de discussions entre parents-enfants ».



participation des parents. D'où la nécessité, dès la maternelle, d'avoir des écoles bien équipées, soutenues pour gérer l'hétérogénéité des enfants et des familles, animées pour favoriser la réussite de tous, ouvertes sur la vie de leur quartier et peu pesantes sur le budget et le temps familiaux. L'école, comme reflet de la société... Et face au boom démographique qui a commencé, des écoles et des classes en nombre suffisant. L'école

est emblématique de ces services dont l'ouverture participe à la qualité de vie dans les quartiers, mais on peut aussi bien parler à cet égard des services d'accueil de l'enfance, des administrations communales, des transports publics, des services de police, de santé, etc.

Le dynamisme citoyen et socioculturel des quartiers est un support à valoriser au

Petite enfance : l'enjeu de la professionnalisation

À Bruxelles, la tension entre logiques économiques et sociales traverse continuellement la réflexion relative aux missions des métiers de la petite enfance. Or puéricultrices (septième professionnelle, doit-on souvent préciser) et auxiliaires de la petite enfance n'épuisent pas le sujet des métiers d'accueil, encore moins « du rôle » que ceux-ci endossent vis-à-vis de leurs usagers, en particulier les parents isolés.

Accueillantes conventionnées, nounous au « black » et gardes d'enfants mènent plutôt à la définition des statuts, conditions de travail et types de conventions administratifs nécessaires à l'exercice de leurs activités qu'aux dimensions sociales de leur métier.

La professionnalisation d'un champ repose sur la stabilisation d'une filière de qualification y donnant accès, sur les règles et la déontologie qui s'appliquent à ses pratiques et sur le rôle que la

collectivité professionnelle entend jouer auprès de ses « usagers ». Force est donc de constater que c'est dans une logique collective – celle de la crèche ? – impliquant l'intervention de plusieurs autres métiers, que s'appréhende la réponse professionnelle à la question du soutien au parent isolé.

Cependant, seule la forte féminisation du secteur semble être durablement stabilisée : 99,6 % des 2069 demandeurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris comme garde d'enfant ou puéricultrice en 2011 sont des femmes. Autre point stable sans doute : les attentes qui pèsent sur elles sont énormes.

Les qualifications sont sous-valorisées, et les motivations à s'orienter vers le métier suspectées de préjugés culturels, sexistes ou classistes. Alors qu'on préférera parfois la proximité, la souplesse et « l'expérience maternelle » d'une nounou du voisinage à

même titre. Ces activités associatives locales ont des effets sociaux réels. Certes elles misent sur des dynamiques de groupe, des activités collectives et participatives que gouvernements et administrations ont plus de difficultés à évaluer et à visibiliser que les accompagnements individuels. Mais leur rôle est irremplaçable pour l'autonomie, l'engagement et la citoyenneté des parents et des enfants défavorisés. La reconnaissance des

droits que donnent les politiques de redistribution est vitale; tout autant le sont ces multiples formes et lieux grâce auxquels, sans contre-partie, on se sent reconnu simplement comme membre à part entière de la société. On parle ici de choses bien connues comme des clubs de sport, des académies, des mouvement de jeunesse, des ludothèques et bibliothèques, des associations de parents, des maisons de jeunes ou de quartier ou encore de

l'approche (supposée) strictement hygiéniste d'une puéricultrice qualifiée.

Les règles et la déontologie qui s'appliquent à leurs pratiques se définissent pour la plus grande part en-dehors d'elles, que ce soit entre les lignes des projets pédagogiques des établissements ou à la lettre des normes d'agrément. Ces derniers sont établis par tous, certes pas (explicitement) par elles: politiques locales ou communautaires, pouvoir organisateur, direction, assistant social, pédiatre ou infirmier, parfois les parents puisque leur association à la vie de la structure devient peu à peu un enjeu central.

Quant au rôle que la collectivité professionnelle entend jouer auprès de ses usagers, il y va de nombreuses influences éventuellement contradictoires. Mission sociale, pédagogique, économique ?

Si la puéricultrice se situe «à la tension des rythmes de l'enfant, de la structure d'accueil et des parents», tous conviennent que l'injonction de disponibilité (des parents) sur le marché de l'emploi ne doit pas devenir le seul leitmotiv à l'aune duquel se définissent les missions de l'accueil.

Le parent isolé peut déjà attendre beaucoup des travailleuses de la petite enfance: autonomiser la prise des repas, la propreté et le jeu d'un enfant, pour ne citer que ces exemples élémentaires, n'ouvre-t-il pas des horizons très concrets au quotidien d'un parent ?

Peut-être la question à poser doit-elle inverser les termes: que peuvent attendre les travailleuses de la petite enfance, qui inventent pourtant chaque jour leur profession, du constat éclatant de leur énorme importance sociétale ?

« J'aimerais qu'ils aiment les livres »

Une mère, dans un entretien collectif: «J'aimerais que quand vous allez déposer votre rapport, la chose qu'on aimerait bien: un peu plus de crèches et d'endroits où les enfants qui n'ont pas les moyens de se payer un PC, des livres, du multimédia, d'avoir accès à des bibliothèques... Nos enfants n'aiment pas beaucoup les livres et j'aimerais qu'ils aiment les livres et pour leur faire aimer les livres, il faudrait mettre des bibliothèques où ils peuvent s'inscrire, même des ludothèques, des endroits où ils peuvent jouer aux jeux, etc. Il n'y en a plus !».

tout ce que les services socio-sanitaires déploient comme travail collectif et communautaire (ateliers créatifs, épiceries et restos sociaux, fêtes interculturelles, potagers, possibilités de volontariat, groupes d'alpha, babbelkots, etc.) Nombre d'innovations solidaires sont aussi à soutenir, allant des habitats groupés aux tontines. Et il n'est pas à négliger qu'une partie des femmes continue à demander des activités non mixtes, ou à tout le moins orientées spécifiquement vers elles. La disparition lente des maisons des femmes apparaît dès lors particulièrement préoccupante. Or elles font partie de ces initiatives où l'encadrement est relativement léger. Tout ce maillage fait en sorte que l'environnement urbain permet la rencontre. Que les sentiments de solitude, d'abandon et d'enfermement se dépassent facilement une fois qu'on sort dans l'espace public. Qu'au prochain coup dur on se sent plus armée, avec peut-être même quelqu'un à qui parler.

Les rues et les places comme espaces de vie sont également importants. Nombre de

responsables communaux sont devenus plus sensibles à cet aspect ces dernières années: l'aménagement urbain ne peut plus placer systématiquement l'automobile au centre des projets. Les mobilités douces, seules propices à la rencontre, commencent à être revalorisées. Mais il y a toujours plus à faire en ce sens: zones 30, terrasses, marchés, bancs, espaces verts, plaines de jeux, etc. Dans certains quartiers, on se met à fermer des rues le week-end ou les vacances pour que les enfants puissent y jouer: cela nous semble typiquement une initiative qui rend la ville aux familles, particulièrement intéressante pour celles qui, comme tant de familles monoparentales, n'ont ni auto ni jardin, ou à tout le moins un accès difficile aux espaces de plein air et à la mobilité. L'intervention de l'État pour susciter ces formes de vie collective et pour induire plus d'égalité d'accès à ces composantes du bien-être n'est pas toujours perçue comme un enjeu de taille des politiques publiques. C'est oublier que la société se construit d'abord par le bas. A fortiori si elle se veut ouverte à tous.

Relevé des mesures proposées

- Rendre la justice accessible aux familles populaires
- Instituer des procédures de médiation avant que les parents en conflit arrivent devant le juge.
- Evaluer puis améliorer la loi de mars 2010 sur l'objectivation du calcul des contributions alimentaires.
- Développer l'intervention du Secal, notamment en élevant ou en supprimant le plafond de revenus qui limite le droit à y faire appel.
- Progresser de façon générale dans l'individualisation des droits sociaux.
- Revoir, dans la législation sur le RIS, les catégories de statuts familiaux pour y tenir à nouveau compte de la monoparentalité.
- Objectiver et préciser, voire élargir, les conditions dans lesquelles les familles monoparentales peuvent beaucoup plus facilement sortir du champ de l'activation Onem (dispense pour raisons sociales et familiales).
- Objectiver et préciser, voire élargir, la notion d'emploi convenable qu'utilise l'Onem dans ses démarches d'activation, et Actiris et ses partenaires dans leurs démarches d'accompagnement.
- En matière d'activation vers l'emploi, limiter les exigences envers les mères seules tant qu'elles ne disposent pas de supports sérieux pour concilier travail et maternité.
- Accélérer l'ouverture de nouvelles places d'accueil en crèche, en garderie, en extrascolaire, ainsi que de nouvelles classes dans les écoles maternelles et primaires.
- Réserver un quota de places d'accueil aux familles précarisées, y-compris les familles monoparentales.
- Soutenir les efforts de milieux d'accueil qui ouvrent plus tôt ou plus tard que la moyenne.
- Etudier une augmentation « ciblée monoparentalité » des indemnités compensatoire dans le cas de toutes les formes d'interruption de carrière à mi-temps et à plein temps.
- Evaluer la mesure « bonus à l'emploi » et ses restrictions récentes pour les « très bas salaires ».
- Etudier une formule de calcul dégressif du montant des allocations familiales en fonction des revenus du ménage.
- Limiter le poids des charges dans le logement social public.
- Augmenter le maillage en services socio-sanitaires et culturels des quartiers qui regroupent le plus de logements sociaux (grands ensembles).
- Accélérer la mise sur le marché de logements de qualité à loyers modérés, surtout à 3 chambres ou plus.
- Soutenir et impulser des activités, lieux et services socio-culturels de proximité, surtout ceux qui suscitent la rencontre, la solidarité et la participation comme les maisons des femmes.
- Soutenir et impulser des aménagements et animations de l'espace public favorables aux familles qui n'ont ni auto ni jardin.
- Créer des mesures de soutien pour les entreprises qui mettent en place des politiques favorables à l'articulation travail/vie de famille.

Annexe

sources

La présente publication est un document de synthèse. Pour comprendre sa forme et son contenu, et leur donner leur juste portée, il faut en dire un peu plus sur la méthode et sur les sources pour ceux qui voudront approfondir la matière.

Les résultats originaux ici présentés proviennent essentiellement des travaux de Martin Wagener (UCL) et sont détaillés dans sa thèse en cours de publication : « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité », sous la direction du Prof. Bernard Francq, défendue à l'Université catholique de Louvain le 14 octobre 2013. Cette thèse, qui a bénéficié du programme 'Prospective research for Brussels', rassemble quatre années de travaux menés en concertation avec la Plateforme technique de la Monoparentalité en Région bruxelloise. Ces travaux reposent sur différentes approches complémentaires.

La thèse s'est donnée comme pari d'aborder les évolutions des trajectoires monoparentales à la fois comme condition parentale, situation monoparentale et comme rapport au travail, au logement et à la ville en se basant sur des méthodes quali- et quantitatives. Pour comprendre la monoparentalité comme une étape de vie, une séquence de la trajectoire, il a été primordial d'accéder à des données statistiques longitudinales pour cerner comment et sous quelles influences évoluent les trajectoires parentales, socio-professionnelles et résidentielles. Différents types de traitement ont donc été appliqués aux données de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Ils ont notamment permis de dégager plusieurs figures de trajectoires-types dans le domaine familial, professionnel et par rapport au croisement des domaines familiaux, socio-professionnels et résidentiels.

Une enquête qualitative a été menée en parallèle, basée sur une triple vague d'entretiens individuels (114 entretiens avec 56 personnes (50 femmes) et 8 entretiens collectifs). Il s'est agi de reconstruire avec les personnes les trajectoires et voir comment les situations sont vécues par les personnes elles-mêmes, comment elles arrivent ou non à trouver des soutiens, quelles formes prennent leurs réseaux de sociabilité, comment les épreuves concrètes se manifestent dans leur vie et quelles sont les marges de manœuvre réelles dont elles bénéficient pour influencer leur situation, etc.

L'échantillon de l'enquête ne se voulait pas représentatif au sens strict de la population bruxelloise en situation de monoparentalité : constitué sur la base de critères scientifiques rigoureux, il reflète plus particulièrement la réalité des femmes que la monoparentalité met en situation de fragilité sociale.

Les résultats obtenus à travers les méthodes statistiques et qualitatives ont permis de dessiner les épreuves principales auxquelles sont confrontées les femmes en situation monoparentale ainsi que les enjeux principaux auxquels sont confrontées les politiques publiques. L'analyse est traversée par un double mouvement : d'un côté, elle rend compte des vulnérabilités sociales qui permettent de saisir comment les causes structurelles peuvent renforcer différentes inégalités sociales et facteurs de précarité au niveau des individus. De l'autre, elle cherche à comprendre les cadres structurels, les capacités d'action et les ressources institutionnelles nécessaires pour que les individus concernés puissent se représenter leur situation et agir de façon autonome.

La thèse peut être téléchargée via ce lien : <http://hdl.handle.net/2078.1/134855>

La présente publication s'appuie aussi sur d'autres travaux commandés ou suscités par la Plateforme technique de la monoparentalité Bruxelles:

- **Kaat JANS, Morgane LAYEUX et Anne SNICK**, «Pratiques sociales et univers des familles monoparentales d'origines culturelles diverses en région de Bruxelles Capitale», Flora asbl, Bruxelles, 2011, www.florainfo.be/IMG/pdf/binder1-3.pdf
- **Anne LÖWENTHAL et Jesse GRYSELS**, «Entreprises et (mono) parentalité: initiatives bruxelloises d'accueil. Etude sur l'accueil de l'enfance lié au monde de l'entreprise», Actiris - Cere asbl, Bruxelles, 2013.

Nous avons voulu permettre une lecture fluide et centrée sur le contenu du texte ci-dessus. Le parti a donc été pris de ne pas truffier l'exposé de références et de notes de bas de page. Nous mentionnons donc ici, pour chaque chapitre, la liste des principales sources utilisées, les autres étant facilement retrouvables via les travaux de Martin Wagener.

Chapitre 1

Les données de ce chapitre proviennent des Datawarehouses de l'administration fédérale et de Monitoring des quartiers bruxellois:

<https://monitoringdesquartiers.irisnet.be>

Les analyses s'appuient sur de nombreux autres travaux. Citons en particulier:

- **Actiris**, «Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région de Bruxelles-Capitale», Observatoire bruxellois de l'emploi, Actiris, Bruxelles, 2009.

- **Nicolas BERNARD**, «Femmes, précarité et mal-logement: un lien fatal à dénouer», Courrier hebdomadaire n° 1970, CRISP, 2007.
- **M.-Th. CASMAN, M. NIBONA, H. PEEMANS-POULLET**, «Femmes monoparentales en Belgique. Conditions d'existence, précarisation, santé». Bruxelles, coll. Pensées féministes, éd. Université des Femmes, 2006.
- **Conseil supérieur de l'Emploi**, «Rapport 2013. Les personnes faiblement qualifiées sur le marché du travail». SPF Emploi Travail et Concertation sociale, Bruxelles, sept. 2013.
- **Pacte territorial pour l'Emploi**, «La monoparentalité à Bruxelles. Un tour d'horizon», Actiris, 2010.

Chapitre 2

Ce chapitre est quasi exclusivement basé sur la thèse en sociologie de Martin Wagener, «Trajectoires de monoparentalité...», op.cit.

Autres sources:

- **José GERARD (dir.)**, «Femmes soutiens de famille», Dossier NFF, nr 103, Editions Feuilles familiales/ Couples et Familles asbl, Malonne, 2013.
- **Kaat JANS, Morgane LAYEUX et Anne SNICK**, op.cit.

Chapitres 3 et 4

Ce chapitre est basé sur la thèse en sociologie de Martin Wagener déjà citée et sur nombre de documents de travail de la Plateforme technique Monoparentalité en RBC.

Autres sources:

- **Ricardo CHERENTI**, «Les sanctions Onem. Le coût pour les CPAS. Etude 2013 (chiffres 2012)», Fédération des CPAS de l'UVCW, Namur, 2013, www.uvcw.be/no_index/cpas/actions/89-28243697684506272013035634450654840218.pdf
- **Marcus DEJARDIN et al. (éds)**, «La sixième réforme du fédéralisme belge et ses conséquences budgétaires». Coll. «Economie société région», De Boeck Supérieur s.a., Bruxelles, 2013.
- **Alain DUBOIS**, «La qualité de l'accueil dans les crèches», Cere asbl, Bruxelles, 2010, www.cere-asbl.be/IMG/pdf/Qualite_de_l_accueil_ds_creches_ADmodifCG_nov2010.pdf
- **Anne-Françoise DUSART**, «Adopter une politique d'éducation et d'accueil plus sociale Partie 1: L'exemple flamand à Bruxelles», RIEPP asbl, Bruxelles, 2012, www.riep.be/spip.php?article77
- **Anne LÖWENTHAL et Jesse GRYSELS**, «Entreprises et (mono) parentalité...», op. cit.
- **Pacte territorial pour l'Emploi**, «La monoparentalité à Bruxelles. Un tour d'horizon...», op. cit.
- **Michel Vandenbroeck et Naomi Geens**, «Cartographie des milieux d'accueil néerlandophones à Bruxelles - 2, éditions 2005-2010», traduite en français par Riepp et le Pacte territorial pour l'emploi - 2012

La Plateforme technique pour la monoparentalité s'est constituée en janvier 2010 dans le sillage de la publication « La monoparentalité à Bruxelles. Un tour d'horizon » et s'est concentrée sur le pilotage de l'étude dans le cadre de Prospective Research for Brussels, sur des échanges d'expériences et de connaissances sur la monoparentalité entre spécialistes issus de différentes organisations et services de terrain, et sur des groupes de travail, entre autres sur l'accueil de l'enfance (estimation des besoins, contributions des entreprises, et professionnalisation).

Ce travail a pu bénéficier de l'appui du Pacte territorial pour l'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale (en phase de réforme et de recentrage sur les discriminations et la diversité sur le marché bruxellois de l'emploi), du soutien d'Actiris et de celui de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce travail s'inscrit dans le Pacte de croissance urbaine durable.

Une partie des membres de la Plateforme ont participé à l'élaboration de la présente publication : Jean-Luc BIENFET, Section CPAS Association de la Ville et des Communes de la RBC ■ Amélie CARPENTIER, Projet de création d'habitat groupé ■ Amélie DAEMS, Flora asbl ■ Cécile DARON et Delphine CHABBERT, La Ligue des familles asbl – Service d'études ■ Kathleen EMMERY, Hoger Instituut voor Gezinswetenschappen ■ Sharon GECZYNSKI, Observatoire bruxellois pour l'Emploi ■ Vanessa GOMEZ, Maison d'Enfants d'Actiris asbl ■ Aby KAMARA, Olina asbl ■ Agatha LECLERCQ, Service Partenariats et Réseau, Actiris ■ Thomas LEMAIGRE, Journaliste et chercheur indépendant ■ Nicole MONDELAERS, Brusselse Welzijnsraad ■ Astou NDIAYE, Parisi asbl ■ Annette PERDAENS, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale ■ Mark TRULLEMANS, Mike CAMBIER et Jan DE HAEN, Pacte Territorial pour l'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale ■ Quentin VERNIERS, Réseau des Initiatives Enfants-Parents-Professionnels asbl ■ Lutgart VRINTS, Gezinsbond - Studiedienst ■ Martin WAGENER et Bernard FRANCO, Université Catholique de Louvain